

(A)

(N° 114.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MARS 1871.

RAPPORT

du Ministre de la Guerre sur la mobilisation de l'armée en 1870.

PREMIÈRE PARTIE.

Forces défensives du pays au début du conflit. Mobilisation de l'armée.
Mise en état de défense des forteresses.

La guerre qui a soudainement éclaté entre la France et la Prusse, alors que partout on croyait le ciel politique parfaitement serein, est une preuve évidente de l'absolue nécessité de maintenir toujours notre système défensif en état de faire face aux événements.

La Belgique a eu l'occasion d'apprécier dans toute son étendue l'obligation où elle se trouve, même dans des circonstances particulièrement favorables pour elle, d'assurer sa neutralité par ses propres ressources ; elle a pu apprécier en outre l'efficacité des moyens militaires dont elle dispose pour faire face à ses obligations internationales et pourvoir à sa propre sécurité.

Les hostilités, en se rapprochant de notre territoire, nous ont obligés de faire garder militairement nos frontières. Une lutte terrible engagée pendant plusieurs jours à quelques lieues de nous, laquelle s'est terminée par la complète défaite et la prise d'une des armées belligérantes, a refoulé sur notre territoire plusieurs milliers de soldats étrangers, des chevaux et du matériel de guerre. Nos troupes ont pu, grâce aux mesures que nous avons prises, arrêter partout ceux qui avaient traversé la ligne frontière, et cela heureusement sans aucune effusion de sang.

Les officiers étrangers arrêtés nous ont, par écrit, engagé leur parole d'honneur de ne plus prendre part à la lutte actuelle, et ils ont été laissés libres de choisir dans le pays leur lieu de résidence. Les soldats, après avoir été désarmés, ont été conduits à Beverloo et puis, à la suite de quelques actes d'insubordination, internés dans nos forteresses.

L'armée ayant été placée sur le pied de guerre, tous les rouages de l'organisation ont été, pour la première fois, appelés à fonctionner, et en conséquence de la demande qui m'a été faite par la Chambre et de l'engagement que j'ai pris envers elle, j'ai rédigé le rapport qui suit sur les résultats donnés par cette organisation.

L'expérience qui vient d'être faite a prouvé que cette organisation est bonne, mais que quelques services sont constitués d'une manière incomplète.

Je signale, avec toute la franchise que je dois aux mandataires de la nation, ce qui a laissé à désirer. C'est dans ce cadre que j'ai circonscrit mes observations, cherchant seulement si en réalité nous avons tout ce dont les Chambres avaient entendu doter le pays.

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION DES EFFECTIFS. RAPPEL DES CLASSES DE MILICE. FORMATION DES 4^{es} ET 5^{es} BATAILLONS.

§ 1^{er}.

Situation des effectifs.

Pour être à même d'apprécier l'ensemble des mesures qui ont été prises en vue de la mobilisation de nos forces défensives, pour se rendre un compte exact des moyens dont nous disposions pour protéger éventuellement notre territoire, il est nécessaire de connaître la situation de l'armée à l'époque où éclata le conflit franco-prussien, ainsi que les ressources de toute nature dont l'administration de la guerre disposait alors.

Quand la guerre éclata entre la France et la Prusse, les situations générales de l'armée accusaient l'existence de 95,574 hommes de troupe et de 2,603 officiers.

Cet effectif était réparti entre les différentes armes de la manière suivante :

Dans l'infanterie	69,530	plus	1,709	officiers.
— la cavalerie	9,027	—	366	—
— l'artillerie	12,976	—	367	—
— le génie	1,905	—	68	—
— l'administration	751	—	48	—
— la gendarmerie	1,385	—	45	—

Mais il s'en faut de beaucoup que l'on soit parvenu à réaliser cet effectif par le rappel des dix classes qui y étaient représentées. Le chiffre le plus élevé que l'on obtint fut 83,350 hommes [le 20 août (1)]; comparé au chiffre de la situation, il accuse un déficit de 12,024 hommes soit environ 12 1/2 p. %.

Si l'on considère, d'un autre côté, que les contingents de milice incorporés dans l'armée ont été, à l'origine, de 10,000 hommes pour les années 1861 à 1868, et de 12,000 pour les années 1869 et 1870, on voit que le nombre total des miliciens mis à la disposition du Gouvernement, pendant la période de

(1) Voir l'Annexe A.

1861 à 1870, a été de 104,000 hommes, et que ce nombre, lors du rappel, n'a plus été représenté que par 72,613 hommes ⁽¹⁾. On constate donc qu'il y a, après une période de dix années, un déchet de 31,385 hommes, c'est-à-dire qu'après dix années, l'ensemble des contingents dont le Gouvernement peut disposer n'est plus que 69 p. % de la somme des contingents qui ont été votés successivement par la Législature.

Il est vrai que les volontaires sont venus compenser une partie de ce déchet, mais comme ils ne sont, depuis plusieurs années, qu'au nombre de 7 à 8,000, il est évident qu'il subsiste un déficit de 20,000 hommes environ.

La situation a été améliorée par l'élévation du contingent à 12,000 hommes ; ce contingent, au bout de dix ans, donnera 83,000 à 84,000 hommes. Il n'y a plus guère à ajouter les volontaires, puisque la loi nouvelle les fait compter presque tous dans le contingent. Il y aura donc, sur le chiffre organique de 100 mille hommes, un déchet de 16 à 17 mille hommes.

Je dois signaler ce fait, car, pour ce qui concerne les effectifs, on ne doit pas se dissimuler combien il est grave de débiter par un déficit. Dès les premiers moments de la mobilisation des troupes, il se produit des vides que les plus petits combats augmentent d'une manière effrayante. L'effectif d'une armée fond rapidement ; ne lisons-nous pas tous les jours que tels corps qui étaient entrés en campagne forts de 30,000 hommes se trouvent réduits maintenant à 13,000 ou 14,000 combattants, et même à moins ?

Il y a des inconvénients à ne disposer que d'effectifs trop restreints : quand l'administration de la guerre a quelque marge à cet égard, elle peut facilement, sans compromettre le bien du service, diminuer la charge militaire pour les familles, en accordant des congés temporaires ou illimités ; si, au contraire, elle ne dispose que d'un effectif insuffisant, elle se trouve forcée de réclamer des mêmes hommes un service beaucoup plus prolongé.

C'est ainsi que, pour satisfaire aux nécessités indispensables du service dans la cavalerie et l'artillerie montée, on a été contraint de garder sous les armes les contingents de huit classes, alors que, dans l'infanterie, quatre de ces huit classes avaient pu être envoyées en congé pendant un certain temps ⁽²⁾.

Cette situation mérite toute l'attention de la Législature. C'est un fait grave que l'on ne puisse atteindre l'effectif organique de l'armée au moyen des contingents annuels.

§ 2.

Effectif disponible.

Il a été dit que le maximum de l'effectif que l'on est parvenu à réaliser n'avait pas dépassé 83,350 hommes ; mais il est à remarquer que cet effectif n'était pas immédiatement disponible pour entrer en campagne, au moment où l'armée a été mise sur le pied de guerre, car à cette époque la classe de 1870 n'avait pas encore été appelée sous les armes et ne possédait aucune instruction militaire.

⁽¹⁾ Voir les annexes B, C.

⁽²⁾ Voir l'annexe D.

En outre, il existait dans toutes les classes de milice des jeunes gens qui s'étaient fait substituer précédemment par des miliciens d'autres classes dont ils avaient pris la place. Ces jeunes gens, dont le nombre s'est élevé à 3,000 environ, n'avaient non plus reçu aucune instruction militaire.

L'effectif immédiatement disponible au mois de juillet se trouvait réduit de 11,317 hommes de la classe de 1870, et de 3,000 substitués, soit 14,000 hommes environ. Il ne restait donc, des sept classes de milice, que 57,000 à 58,000 hommes disponibles; et en y ajoutant la 9^e et la 10^e classe, qui n'avaient jamais eu en mains les nouveaux fusils, on n'avait guère, y compris les volontaires, qu'un effectif de 68,000 hommes. Défalcation faite de la garnison de nos places fortes, nous ne pouvions mettre en ligne qu'une quarantaine de mille hommes.

Il était urgent de remédier à une situation aussi défavorable; la classe de 1870 fut appelée sous les armes vers le milieu du mois de juillet, et son instruction fut poussée avec vigueur, ainsi que celle des substitués et de tous ceux qui n'avaient reçu précédemment que des notions imparfaites des premiers exercices.

Le Département de la Guerre chercha, en outre, par tous les moyens, à augmenter un peu l'effectif disponible: il autorisa les engagements pour la durée de la guerre; il proposa au Roi la grâce de quelques catégories de condamnés militaires; enfin, il présenta aux Chambres une loi d'amnistie pour les déserteurs.

L'appel aux volontaires ne produisit que très peu de ressources⁽¹⁾; la grâce accordée aux condamnés, par un arrêté du 14 août, donna 110 hommes; enfin la loi d'amnistie ramena successivement sous les drapeaux 700 à 800 hommes⁽²⁾.

§ 3.

Rappel des classes.

L'armée a été mise sur le pied de guerre par arrêté royal du 15 juillet 1870.

Les classes de milice qui se trouvaient alors sous les armes, étaient celles de 1863 et 1865 (les célibataires seulement) et les classes de 1867, 1868 et 1869.

Des ordres de rappel furent expédiés le 15 juillet pour les hommes mariés des classes de 1863 et 1865, et pour tous les hommes des classes de 1864 et 1866.

Le 18, les classes de 1861 et 1862 furent également rappelées (sauf pour la cavalerie) ainsi que le contingent de réserve de la classe de 1869.

Enfin, le 20, la classe de 1870 fut appelée sous les armes.

Ces rappels successifs permirent de constituer les 4^{es}, puis les 5^{es} bataillons de l'infanterie.

A la date du 25 juillet, les situations de l'armée constataient déjà la présence sous les armes de 80,734 hommes. A la même date, le chiffre des absents s'élevait, à la vérité, à 15,365 hommes, mais ce chiffre se composait, en grande partie, des hommes mariés des classes de 1861 et 1862 qui n'étaient pas soumis au rappel; il comprenait aussi le contingent des mêmes classes appartenant à la cavalerie, qui n'avait pas encore été appelé (sauf 75 hommes par régiment des-

(¹) Voir l'annexe E.

(²) Voir l'annexe F.

tinés à renforcer le train des équipages); les miliciens de 1870, en assez grand nombre, qui avaient obtenu précédemment un délai jusqu'au 3 octobre, pour se procurer des remplaçants; enfin les hommes de toutes les classes qui se trouvaient à l'étranger et auxquels l'ordre de rappel n'avait pu être remis.

Le rappel sous les armes des miliciens a permis de constater que, dans beaucoup de communes, les administrations locales mettent peu de soin à prévenir les chefs de corps, des mariages que contractent les miliciens rentrés dans leurs foyers. Cette négligence est très-préjudiciable à ces miliciens : les corps, ignorant que ces hommes se sont mariés pendant qu'ils se trouvaient en congé, leur ont envoyé un ordre de rappel. A leur arrivée dans les régiments, ces miliciens ont fourni la preuve qu'ils étaient mariés, et, ce fait constaté, ils ont été renvoyés dans leurs foyers, mais un grand préjudice leur avait été causé.

Les administrations communales ne tiennent pas une note exacte des localités où se rendent les miliciens en congé qui quittent momentanément leur domicile. Il en résulte qu'au moment du rappel de ces hommes, leur résidence réelle est inconnue; on se trouve dans l'impossibilité de leur faire parvenir l'ordre de rappel, et non-seulement on cause un préjudice à l'armée, mais on expose ces hommes à de grands embarras, car ils sont signalés par leurs chefs de corps comme déserteurs. Il y aura lieu de rechercher avec soin quelles sont les mesures qui pourraient faire cesser cet inconvénient. Le Département de la Guerre portera également son attention toute spéciale sur les dispositions à prendre pour pouvoir, lorsque les circonstances l'exigeraient, hâter la rentrée des miliciens à leur corps.

Il est évident que nous devons arriver à pouvoir mobiliser notre armée le plus rapidement possible. C'est là un résultat capital à obtenir, que facilite du reste l'exiguïté du territoire, le grand nombre de nos voies de communication et le patriotique empressement que nos miliciens mettent à rentrer sous les drapeaux, empressement auquel le Département de la Guerre est heureux de rendre un éclatant hommage.

Le rappel des classes de milice a fourni aussi l'occasion de constater l'inconvénient qu'il y a de ne pas posséder, dans les localités où se trouvent les dépôts, des casernes suffisantes pour recevoir les permissionnaires rappelés sous les armes. Force nous a été de ne procéder que successivement au rappel des miliciens, et malgré cette précaution, qui entraînait de longs retards, l'encombrement s'est trouvé tel, qu'il a été impossible de caserner les miliciens dans les lieux de dépôt; il a fallu les loger chez l'habitant. C'est là une mesure onéreuse pour l'État, désagréable aux populations et fâcheuse au point de vue militaire, car il serait très-utile, pendant les quelques jours que les miliciens rappelés passent dans les dépôts pour y être équipés, que les chefs militaires les eussent constamment sous la main, ce qui est difficile lorsque la troupe est logée chez l'habitant.

Un autre inconvénient sérieux qui a été mis en évidence par le rappel des classes de milice, c'est l'absence d'un matériel de casernement suffisant.

La société des lits militaires ne possède que 25,650 lits; quelques villes en possèdent entre elles 11,502, soit en tout 57,152 lits. On conçoit qu'avec des ressources aussi restreintes, qui ne suffisent même pas pour l'effectif du pied de paix, il doit arriver qu'un très-grand nombre de soldats n'aient pour lits que des paillasses ou des sacs de campement, ce qui fait naître des plaintes et des récri-

minations contre le corps de l'intendance, qui, évidemment, se trouve dans l'impuissance d'y faire droit.

Cette situation donne lieu encore à de nombreux transports de matériel qui le détériorent considérablement et oblige à le laisser souvent dans un grand état de malpropreté, faute de ressources pour l'échanger.

L'annexe G présente le tableau des objets de casernement dont l'administration dispose.

§ 4.

Formation des 4^{es} et 5^{es} bataillons.

La formation des 4^{es} et 5^{es} bataillons a présenté de grandes difficultés, à cause de l'insuffisance des cadres, insuffisance qui se fit d'autant plus sentir, que ces bataillons, composés d'éléments très-divers qu'aucun lien administratif ne réunissait, avaient à donner l'instruction militaire aux miliciens de 1870 récemment appelés sous les armes; à ceux qui jusqu'alors avaient figuré comme substitués dans les matricules, sans qu'ils eussent jamais été sous les armes; enfin aux miliciens de 1861 et 1862 qui, par suite de circonstances particulières, n'avaient reçu, à l'époque de leur incorporation dans l'armée, que les premiers éléments de l'instruction militaire, n'avaient été rappelés sous les armes, depuis lors, que pendant un mois, et avaient eu tout le temps d'oublier le peu d'instruction militaire qu'on avait dû leur donner trop rapidement.

De plus, comme l'armement et les règlements de l'armée ont subi d'importantes modifications depuis quelque temps, ces hommes étaient à peu près dans les mêmes conditions que les miliciens de 1870, ou les autres soldats qui n'avaient jamais été effectivement sous les armes.

Pour instruire et commander des bataillons ainsi composés et dont l'effectif moyen s'élevait à 600 hommes, il n'y avait, pour ainsi dire, ni officiers, ni sous-officiers, ni caporaux, car les faibles cadres entretenus en temps de paix se composaient des officiers qui sont détachés des corps et employés dans des positions spéciales.

On avait, à la vérité, fait rentrer ceux qui travaillaient à la carte, et ceux que le licenciement temporaire de l'école militaire avait rendus disponibles; mais, par contre, d'autres services, réclamés par l'état de guerre, avaient bientôt enlevé à peu près autant d'officiers au service des corps. Quant aux sous-officiers et caporaux, c'étaient pour la plupart des miliciens qui venaient de rentrer sous les armes après une longue absence, pendant laquelle l'armement et les règlements militaires avaient été complètement changés. Ces cadres, pleins de bonne volonté d'ailleurs, devaient d'abord refaire leur propre instruction avant d'être en état de concourir à celle des soldats.

On n'eut d'autres ressources que de détacher quelques officiers et sous-officiers des bataillons actifs qui, eux aussi, étaient loin d'avoir des cadres complets, et de faire quelques nominations en sus de celles qu'indiquait la loi d'organisation de 1868.

Ce fut surtout en vue de ces nominations que fut pris l'arrêté royal du 15 juillet, déterminant les cadres pour le pied de guerre.

Malgré de grands efforts de zèle et de dévouement de la part du petit nombre d'instructeurs qui se consacrèrent à l'instruction, les soldats des 5^{es} bataillons

n'ont été qu'imparfaitement exercés et n'auraient pu concourir utilement qu'à un service de garnison.

Cette question importante sera examinée de nouveau au chapitre *infanterie*.

CHAPITRE II.

REMONTE.

La remonte de la cavalerie, comme aussi celle de l'artillerie et du train, était urgente. En effet, dans l'état de paix, l'effectif en chevaux dans ces deux armes est fort restreint ; à la date du 1^{er} juillet, la cavalerie n'avait que 4,245 chevaux, soit les $\frac{2}{3}$ seulement de son effectif de guerre qui est de 6.504 ; et l'artillerie, y compris le train, ne possédait que 495 chevaux de selle et 1,055 chevaux de trait, au lieu de 786 chevaux de selle et 5,042 chevaux de trait.

Il manquait donc à l'effectif de la cavalerie 2,266 chevaux, et à l'effectif de l'artillerie 4,611.

Au moment où se produisait la nécessité de faire face autant que possible à cette insuffisance, les marchands étrangers, les marchands français surtout, parcouraient le pays et enlevaient à tout prix, pour les armées belligérantes, les chevaux susceptibles de faire campagne.

Le Gouvernement reconnut alors l'indispensable nécessité d'interdire la sortie des chevaux du pays.

Grâce à cette mesure, prise malheureusement un peu tardivement, le Département de la Guerre, par l'entremise de nombreuses commissions qui ont parcouru le pays dans toutes les directions, parvint à diminuer sensiblement l'insuffisance en chevaux. Il en acheta 942 pour la cavalerie. Pour l'artillerie, les achats s'élevèrent à 3,204, dont 219 chevaux de selle.

Le total des acquisitions extraordinaires en chevaux s'est donc élevé à 4,146, et ces acquisitions ont coûté fr. 3,043,633-19 ⁽¹⁾.

Dès que ces achats ont été terminés, la prohibition des chevaux à la sortie a été levée.

L'expérience qui vient d'être faite prouve combien est faible l'effectif en chevaux de la cavalerie. Exposés comme nous le sommes à devoir faire entrer nos forces militaires presque instantanément en action, nous n'aurons jamais en cavalerie disponible, pour le début de la guerre, que la partie qui aura été entretenue en temps de paix.

Les chevaux nouvellement acquis doivent, avant d'entrer dans les escadrons, être dressés dans les dépôts, et ce n'est guère que trois mois après leur incorporation dans l'armée qu'ils sont en état de rendre quelque service.

Pour les chevaux de trait, il n'en est pas de même, sauf pour les attelages des canons, qui d'ailleurs existent sur le pied de paix, ces chevaux peuvent être employés presque immédiatement.

Malgré tous les efforts qui ont été faits pour activer la remonte, il a fallu 27 jours pour acheter nos chevaux, quoique les parcs n'aient pas été attelés.

(¹) Voir l'annexe H.

En Prusse. le dixième jour après la mise sur pied de guerre, les 13 corps de l'armée étaient en marche avec tous leurs hommes et tous leurs chevaux.

Nous devons nécessairement porter remède à un état de choses aussi défectueux et qui exige près d'un mois pour nos préparatifs de guerre, alors que, dès le dixième jour, nos voisins disposent de forces écrasantes.

Il est indispensable que l'administration de la guerre puisse faire, en tous temps, avec les propriétaires de chevaux, des conventions conditionnelles; il faut qu'elle ait un droit de préférence pour l'achat et que tous les chevaux soient immatriculés. Ce n'est que par ce moyen que le Gouvernement pourra se procurer immédiatement les chevaux de trait nécessaires aux attelages des nombreuses voitures de munitions, d'ambulance, de vivres, etc., etc., qui doivent accompagner l'armée et pour lesquelles on ne parvient qu'avec des peines extrêmes et des dépenses très-fortes à trouver aujourd'hui des chevaux.

Quant à requérir, au dernier moment et au hasard, les chevaux qui se trouvent sur la route à parcourir, on ne peut y compter que d'une manière relative. Il est rare que les localités offrent tout ce que l'on est dans le cas de leur réclamer; puis se présente la difficulté d'ajuster les harnais, etc., etc. Les services les plus importants sont donc abandonnés au hasard, et, d'un autre côté, on détériore le matériel de l'État qui devient impropre au service dans l'instant du plus grand besoin et l'on occasionne des dépenses considérables de réparations.

CHAPITRE III.

SITUATIONS DES MAGASINS ET ARSENAUX.

A. *Habillement.*

A la date du 1^{er} juillet, les magasins d'habillement des corps ne renfermaient guère, en fait de vêtements confectionnés, que ce qui était nécessaire pour l'habillement d'une classe de milice, c'est-à-dire, de la classe de 1870; les approvisionnements en draps et étoffes de toute espèce étaient forts restreints. Des marchés d'urgence furent passés immédiatement; ils augmentèrent rapidement nos ressources.

Il est indispensable, l'expérience vient de le prouver, que les magasins soient largement approvisionnés, de façon à pouvoir satisfaire immédiatement à l'équipement complet de l'armée, y compris les accroissements d'effectifs que les circonstances peuvent exiger.

Cette situation favorable existe aujourd'hui, grâce aux nombreuses acquisitions qui ont été faites, et il est vivement à désirer qu'elle se maintienne; outre l'avantage que l'on a de n'être pas exposé à être pris au dépourvu, on évite les excès de dépenses qu'amènent toujours les marchés d'urgence conclus au moment de la guerre ⁽¹⁾.

B. *Buffleterie et harnachement.*

La situation des magasins en fait de buffleterie et de harnachement était satisfaisante; quelques acquisitions l'améliorèrent.

On en trouvera le détail dans les annexes *L* et *M*.

(1) Voir les annexes *I*, *J*, *K*.

Casernement.

Les ressources pour le casernement de la troupe laissent beaucoup à désirer; bien que des contrats spéciaux et des marchés d'urgence les aient augmentées de plus de 20,000 couvertures et de plus de 20,000 sacs de campement, elles sont loin de suffire aux besoins du service.

En effet, nous ne pouvons disposer pour le couchage de la troupe que de 25,650 lits de la société Legrand et de 11,500 lits qui appartiennent aux villes de Gand, Liège, Louvain, Ypres, etc. Ainsi donc, 37,000 hommes tout au plus peuvent être couchés dans des lits complets; le reste de l'effectif ne peut recevoir que des demi-fournitures, c'est-à-dire, des paillasses, des couvertures et des draps, quand il y en a.

On voit que la plus grande partie de l'armée a dû forcément coucher sur de la paille, pendant le rassemblement de nos forces. Ce traitement, qu'on n'imposerait pas aux détenus, est à peine tolérable en été; il devient excessivement pénible en hiver; il fait naître des plaintes et des réclamations fondées, mais auxquelles l'administration sera impuissante à faire droit, aussi longtemps que le matériel indispensable ne sera pas à sa disposition.

D. Pharmacie centrale.

Les approvisionnements de la pharmacie centrale et des hôpitaux ont été augmentés par mesure de prévoyance. L'annexe N donne à ce sujet tous les renseignements désirables

Les hôpitaux ont vu leur matériel complété par l'acquisition de :

- 200 brancards ;
- 4,700 paires de draps de lit ;
- 2,000 toiles à paillasses ;
- 4,000 paires de chaussettes ;
- 2,000 sacs à paille ;
- 10,950 kilogrammes de laine pour 700 matelas et 700 traversins ;
- 1,000 couchettes en fer ;
- 400 toiles à matelas ;
- 400 toiles à traversins ;
- 1,812 mètres de drap ;
- 3,000 pantalons ;
- 6,000 chemises ;
- 2,000 caleçons ;
- 1,500 couvertures de laine ;
- Etc., etc. (1).

E. Subsistances.

Avant les événements qui ont nécessité la mise de l'armée sur le pied de guerre, nos établissements étaient pourvus en grains et farines, en bétail et en denrées fourragères, des quantités dont se compose l'approvisionnement normal prescrit par les règlements.

(1) Voir l'annexe O.

Ainsi, il existait au 1^{er} juillet :

dans les diverses boulangeries 634,219 kilogrammes de froment,
et 828,383 id. de farine ;
dans les boucheries, 512 têtes de bétail ;
dans les magasins de fourrages, 2,252,883 kilogrammes d'avoine ;
1,282,747 id. de foin,
et 1,753,243 id. de paille.

Ces quantités représentaient pour l'effectif existant à cette date (41,533 hommes et 7,817 chevaux) un approvisionnement de :

67 jours en grains et farines ;
9 id. en bétail ;
65 id. en avoine ;
43 id. en foin ;
55 id. en paille.

Lors de la mise de l'armée sur le pied de guerre, on s'occupa immédiatement à renforcer les approvisionnements des magasins par d'importants achats en froment et en denrées fourragères. Aussi, malgré le rappel des classes de milice et l'achat de plus de 4,000 chevaux, qui avaient augmenté d'un tiers les consommations du mois de juillet, nos établissements présentaient, au 1^{er} août, une situation favorable qui a pu être maintenue jusqu'aujourd'hui.

Les prix des denrées ont subi, en général, une progression ascendante pendant le mois de juillet, et se sont maintenus à un taux élevé pendant toute la durée du trimestre suivant. Toutefois, grâce aux envois de l'étranger, la hausse a été moins forte qu'on n'aurait pu le craindre : elle a été arrêtée par l'arrivée à Anvers de plusieurs chargements de froment de la Baltique et du Danube, et par des arrivages d'avoine de Saint-Petersbourg et de Kœnigsberg.

Au 1^{er} juillet, le prix moyen du froment était de fr. 24-50 l'hectolitre; celui des avoines, de fr. 23-50 les 100 kilogrammes; celui des foin, de 115 francs les 1,000 kilogrammes, et celui des pailles de 60 à 70 francs les 1,000 kilogrammes.

Les froments ont rapidement monté à 27 et 28 francs l'hectolitre, et les avoines à 27 francs les 100 kilogrammes. Le prix du foin, par suite de l'insuffisance de la récolte, a atteint 150 francs les 1,000 kilogrammes, et la paille, dont la récolte n'était pas encore faite à ce moment de l'année, se payait, à cause de sa rareté, de 75 à 80 francs les 1,000 kilogrammes.

Les prix de revient des fourrages restèrent très-élevés pendant le 3^e trimestre 1870, et les approvisionnements existants à la date du 1^{er} octobre contribuèrent à augmenter sensiblement les prix du 4^e trimestre, parce que ces approvisionnements étaient grevés de frais élevés provenant :

D'achats de sacs ;

Des salaires des ouvriers civils qu'on a dû employer, faute d'ouvriers militaires ;

Des frais de camionnage et de transport par le chemin de fer, des denrées qu'on a expédiées à Namur, Liège et dans le Luxembourg ;

Des frais de transport des fourrages dans les cantonnements, au moyen de voitures de réquisition ;

Des déchets subis par suite de manipulations, des nombreux chargements, déchargements, etc.

En ce qui concerne le bétail, on avait restreint les approvisionnements aux besoins courants, en prenant toutefois la précaution de former à Bruxelles, à Anvers et au camp de Beverloo de petits parcs de réserve. D'après les renseignements fournis par les intendants militaires, on avait reconnu la possibilité de se procurer constamment, sur les marchés du pays, les quantités de bétail nécessaires, et, dès lors, il était économique de ne point encombrer sans nécessité les magasins de la régie d'animaux dont la nourriture eût coûté fort cher, vu le prix des fourrages, et prudent de ne point s'exposer aux pertes résultant des épidémies qui se déclarent fréquemment dans les grands troupeaux.

Les annexes *P* et *Q* résument en tableaux les indications de cet article.

F. *Arsenaux.*

Des motifs que tout le monde comprendra ne permettent pas d'indiquer quelles étaient les ressources que possédaient nos arsenaux au début de la guerre. Il doit suffire, pour satisfaire à l'engagement qui a été pris devant les Chambres, d'indiquer les augmentations qui ont pu être réalisées au moyen des crédits spéciaux que la Législature a mis à la disposition du Département de la Guerre.

Les augmentations principales sont les suivantes :

- 300,000 kilogrammes de plomb ;
- 50,000 kilogrammes de poudre ;
- 40,000 mètres de séricine ;
- 2,000,000 de cartouches métalliques ;
- 50 attelages de six ;
- 100 attelages de quatre ;
- 100 équipages pour chevaux de selle ;
- 40 selles et bricoles pour chevaux de selle ;
- 200 colliers pour chevaux d'attelages ;
- 109 atelages transformés ;
- 26 affûts de siège ;
- 8 affûts et avant-trains de campagne ;
- 19 pièces d'artillerie en fonte et en bronze ;
- 10 voitures d'ambulance, modèle 1868, à quatre roues ;

Un nombre considérable d'armements, d'assortiments et d'outillages pour les places ;

Des rechanges pour le matériel de campagne ;

- 10,000 corps d'obus ;
- 4,500 boîtes à balles ;
- 100,000 cartouches pour mousquetons rayés ;
- 67,500 cartouches avec les balles en alliage et en acier, pour les 150 carabines de rempart ;

Un nombre considérable de fusées explosives, de culots, d'étoupilles à friction et de sachets pour les bouches à feu rayées, de siège et de campagne.

Il a été em plombé, en outre, 10,000 corps d'obus.

A ces acquisitions, il faut ajouter les travaux exécutés à la manufacture d'armes.

Terminons cet article, en disant que le service du matériel de l'artillerie a absorbé, en 1870, 1,830,000 francs, dont 800,000 francs sur le budget ordinaire et 1,030,000 francs sur le crédit extraordinaire; de cette dernière somme, 693,000 francs ont été consacrés aux travaux et achats pour le service des places, 335,000 francs ont été absorbés par les achats et travaux des établissements d'artillerie.

G. *Matériel de l'armée.*

Le matériel de l'armée de campagne était au complet, sauf les voitures nécessaires au transport des vivres, quelques voitures accessoires et une certaine quantité de harnais pour des voitures qui ne devaient pas être attelées immédiatement en cas de mobilisation.

L'équipage de campagne se composait de 1,120 voitures diverses, réparties comme suit :

460 affûts et voitures dans les batteries ;

73 caissons et forges dans les colonnes de munitions attachées à chacune des divisions de l'armée ;

272 caissons, affûts de réserve, chariots de batterie et forges de parc pour les divisions de l'armée ;

40 voitures de l'équipage des ponts ;

275 ambulances suspendues et non suspendues, voitures à deux roues, fourgons à bagages et voitures à fourrages.

L'armement de l'infanterie était au complet, indépendamment de réserves considérables. Chaque fantassin de l'armée de campagne pouvait disposer de 250 cartouches. Les hommes formant les garnisons pouvaient disposer de 200 cartouches chacun, et il existait en outre des réserves dans les magasins.

Le crédit extraordinaire alloué à l'artillerie n'a pas été épuisé pendant l'année 1870, parce que la marche des événements a permis de ralentir un peu la rapidité qui d'abord avait été imprimée aux travaux. Aussi, une partie assez considérable de ce crédit, qui primitivement se rapportait à l'exercice 1870, a été reporté par la Législature à l'exercice de 1871.

En agissant comme on l'a fait, on a évité, dans les établissements de construction, une trop grande extension de travaux qui aurait occasionné nécessairement une surveillance moins efficace et aurait pu amener une perturbation fâcheuse dans l'administration. Il en serait résulté, en outre, qu'après épuisement du crédit alloué aux établissements, on se serait trouvé dans la nécessité de renvoyer en masse, et sans pouvoir ménager la transition, une grande quantité d'ouvriers qui auraient pu se procurer difficilement des ressources, surtout pendant la mauvaise saison et dans les circonstances actuelles.

D'un autre côté, on s'est ménagé les moyens de ne s'adresser qu'à des fournis-

seurs connus dont les produits offrent des garanties, tant sous le rapport de la qualité que sous celui de la modicité des prix.

Certaines parties des crédits alloués ne pouvaient d'ailleurs être employées qu'après des études et des expériences indispensables ; par exemple, la fabrication des mousquetons de cavalerie se chargeant par la culasse.

D'autres se rapportent à des armements d'ouvrages de fortification qui doivent préalablement être construits par le génie : par exemple, l'armement de défense du barrage de l'Escaut, les cuirassements d'embrasures, etc., etc.

CHAPITRE IV.

FORTERESSES.

§ 1^{er}.

Armement.

La mise en état de défense des positions fortifiées du pays devait naturellement être une des premières préoccupations de l'administration de la guerre. Ces positions étaient :

- 1^o Anvers et ses dépendances ;
- 2^o Termonde ;
- 3^o Diest ;
- 4^o Château de Namur ;
- 5^o Chartreuse et citadelle de Liège ;
- 6^o Citadelle de Gand.

En ce qui concerne cette dernière position, qui avait été rayée de notre système défensif par la vente de sa citadelle à la ville de Gand, il est à remarquer que cette citadelle se trouvait intacte, mais complètement désarmée. Il eût été très-imprudent de la laisser dans cet état, car, en cas d'invasion de la Belgique, l'ennemi eût trouvé là une excellente position à occuper, et on ne fût parvenu à l'en déloger que par un siège régulier.

Le Gouvernement eut à délibérer alors sur la résolution à prendre ; il avait à choisir entre les deux moyens suivants : ou bien il fallait procéder immédiatement à un démantèlement de ce fort, soit en démolissant un de ses fronts, soit en le faisant sauter par la mine ; ou bien, il fallait lui rendre son armement et le mettre en état de défense. C'est ce dernier parti qui fut adopté. D'abord, il était plus économique et plus expéditif ; ensuite il conservait au pays une position qui, en attendant que Termonde soit mis en état de remplir complètement le rôle qui lui est assigné dans notre système défensif, est importante, puisqu'elle protège le retour sur la rive droite de l'Escaut d'un corps d'armée qui d'Anvers passerait sur la rive gauche.

Voici sommairement quelle était, à la date du 1^{er} juillet, la situation du matériel de guerre dans les places fortes.

Toutes les forteresses, y compris les forts de l'Escaut, étaient pourvues du gros matériel nécessaire à leur défense ; plus de 5,000 bouches à feu reposaient dans

les arsenaux et les casernes. Il ne manquait que quelques petits objets d'armement et une certaine quantité de plomb.

Toutes les places avaient un approvisionnement suffisant de poudres et de projectiles, sauf Termonde et Anvers. A Termonde on ne pouvait compléter l'approvisionnement, parce que les magasins laissaient à désirer sous le rapport de la siccité. Toutefois, des mesures avaient été prises pour remédier autant que possible à ce fâcheux état de choses.

A Anvers, si nous ne possédions pas toute la poudre nécessaire, nous en avions cependant des quantités considérables. Nous avons aussi, à peu de chose près, le salpêtre et le soufre qui devaient servir à compléter ce qui nous manquait de poudre fabriquée.

Dans le courant du mois de juillet, des ordres furent donnés pour mettre toutes nos positions fortifiées en état de défense. Peu de temps après, l'armement de nos places fortes se trouva dans la situation suivante :

Les forts du camp retranché d'Anvers et les batteries défendant l'Escaut en amont et en aval se trouvèrent gardés d'environ 1,400 bouches à feu.

Les divers fronts de l'enceinte reçurent un armement de plus de 1,500 bouches à feu.

Enfin la Tête-de-Flandre, les forts de Burght, d'Austruweel, du Kattendyck, de Lillo, de Liefkenshoek et de Sainte-Marie furent armés de près de 400 bouches à feu.

A cet armement déjà formidable, il nous reste à ajouter successivement, pour les batteries à ériger dans les intervalles des forts, un certain nombre de ces pièces rayées de gros calibre, qui ont fait leurs preuves d'une manière si éclatante dans la guerre actuelle et qui sont le moyen le plus efficace pour tenir l'ennemi à distance de nos fortifications.

Termonde, Diest, les citadelles de Gand, de Namur, et les forts de Liège reçurent des armements de sûreté composés de plus de 600 bouches à feu avec les munitions nécessaires.

Dans toutes ces places, le personnel de l'artillerie fit remettre les remparts sous profil, percer les embrasures, confectionner les gabions, les saucissons, défilier certaines parties des ouvrages armés, évacuer des magasins à poudre mal abrités, élever des traverses, etc., etc.

§ 2.

Travaux de défense.

Anvers. — Les ouvrages de fortification de la place d'Anvers étaient en tres-bon état; mais la place pouvant être bombardée de Merxem et de la rive gauche, le Gouvernement, dès le début de la guerre, dut prendre les mesures nécessaires pour remédier à ce grave inconvénient, et le Département de la Guerre donna des ordres pour qu'un fort fût établi en avant du village de Merxem, et pour que, sur la rive gauche de l'Escaut, on construisît deux forts et une digue défensive. Ces derniers ouvrages sont en cours d'exécution.

D'autres travaux exécutés, tant à Anvers que sur le Bas-Escaut, sont énumérés ci-après.

Dans le camp retranché, on construisit des baraques à la gorge de quatre forts, de manière à pouvoir loger quatre bataillons d'infanterie. En même temps, on établit des tambours en palanques à la tête des communications, et des palissadements sur une partie de la berme du front de tête.

La construction d'un fort passager à Merxem fut ordonnée, de même que les ouvrages nécessaires pour tendre les inondations du Schyn. De plus, on exécuta tous les travaux relatifs au casernement des troupes dans les forts. On établit et on compléta tous les ponts de l'étage à la queue des réduits; enfin, on exécuta de nombreux terrassements, des traverses-abris, des clôtures de toute espèce, etc., etc. Un réseau télégraphique complet relia tous les points de la position d'Anvers à un point central de l'intérieur de la ville.

La plupart de ces travaux ont été exécutés au moyen d'entreprises particulières.

À l'enceinte, on construisit, comme au camp retranché, quatre camps baraqués pour un bataillon chacun; on établit en outre quelques baraques pour le logement de l'artillerie.

La compagnie des pontonniers du génie construisit plus de vingt ponts sur les fossés de la place, pour compléter les communications.

On construisit un grand hangar destiné à servir provisoirement d'écuries pour les nombreux chevaux de l'artillerie; on appropria au même usage un certain nombre de hangars d'artillerie. Enfin, on construisit quelques-unes des nombreuses traverses-abris en maçonnerie qui sont indispensables contre les feux courbes, et on exécuta beaucoup de travaux dans les magasins à poudre, les casernes, etc.

Les forts Lillo, Liefkenshoek et Sainte-Marie furent mis en état de sûreté, et on activa la construction des forts Saint-Philippe et La Perle.

Enfin, comme nous l'avons dit déjà, on commença, sur la rive gauche de l'Escaut, des forts en terrassement à Cruybeke et à Zwyndrecht, et une digue défensive entre ce dernier fort et le fort Sainte-Marie.

Anvers fut ainsi mis, jusqu'à un certain point, à l'abri d'un bombardement; mais ce ne sont là que des travaux provisoires qui devront être complétés pour que la ville y trouve des garanties certaines contre les feux de l'ennemi.

Au fort de la Tête-de-Flandre et à la citadelle du Sud, on exécuta également les travaux les plus urgents.

Diest. — Les travaux exécutés à Diest ont eu principalement pour but de mettre la place en état de sûreté; ils comprennent le palissadement de tous les accès de la citadelle, ainsi que le palissadement des communications des ouvrages extérieurs avec la place.

Le Démer fut fermé à sa sortie de la place par une grille en fer; quelques ponts et radeaux furent exécutés pour faciliter les communications avec le dehors.

À *Gand*, la citadelle n'ayant pas encore été remise à la ville au moment de la mise en état de sûreté de nos forteresses, on y exécuta les travaux nécessaires pour la mettre à l'abri d'un coup de main; on construisit dans ce but des palissadements ayant un développement de 836 mètres, avec les barrières nécessaires, et on rétablit la tenaille d'un front qui avait été détruit pour y établir un tir.

À *Namur*, dans la citadelle, on exécuta les travaux que réclamait la mise en

état de défense, notamment plus de 500 mètres courants de palissadements et un tambour en palanques au pied de l'escalier du donjon.

Citadelle de Liège. — Une large brèche, existant à l'escarpe de la courtine 1-2, fut réparée ; on exécuta, en outre, tous les travaux que réclamait la mise en état de défense ; on s'attacha surtout à couvrir certains points qui n'étaient pas suffisamment défilés.

La mise en état de défense de la *Chartreuse* commença en même temps qu'à la citadelle. Là aussi il était indispensable d'exécuter les travaux que réclamait le défaut de défilement, travaux qui, comme à la citadelle, exigèrent un grand mouvement de terre.

Termonde. — Cette place est dans de très-mauvaises conditions sous le rapport des bâtiments militaires. Ainsi, des huit bâtiments à l'usage de la garnison (casernes, écuries, corps de garde, cachots, salle de police, etc.), la caserne d'infanterie, voûtée à l'épreuve de la bombe, est le seul établissement qui puisse être de quelque utilité en temps de siège, attendu que les autres ne sont ni voûtés, ni susceptibles d'être blindés. Et encore, cette caserne a-t-elle le grand défaut d'être vue de l'extérieur, sur plus de la moitié de sa hauteur, et cet état de choses est irrémédiable.

Des quatre magasins à poudre, nos 15, 16, 17 et 18, le dernier seul n'est pas vu de l'extérieur, les trois autres le sont sur une hauteur d'au moins 3^m,50. Cette fâcheuse circonstance exige qu'on renonce à y placer des poudres en temps de siège, mais on pourra utiliser ces magasins pour loger la troupe jusqu'au moment où l'assiégeant ouvrira le feu de ses batteries d'attaque. Il a été construit, il est vrai, depuis quelques années, quatre nouveaux magasins à poudre sous les remparts, mais ils ne suffisent pas à renfermer l'approvisionnement de poudre nécessaire pour une bonne défense ; déjà précédemment cette insuffisance a été signalée dans ce rapport.

Il a été construit également, sous les remparts, des abris voûtés pour la garnison ; mais ils ne sont pas en nombre suffisant. Les caves qui se trouvent sous ces abris peuvent contenir quelques approvisionnements de viande salée, de pommes de terre et de charbon ; mais les magasins voûtés pour les autres vivres, et notamment pour les grains et la farine sont complètement défaut à Termonde.

Quant aux ouvrages de fortification, ils sont en bon état ; toutefois, il conviendrait d'augmenter le relief de la partie de l'enceinte située sur la rive gauche de la Dendre.

Des travaux d'amélioration ont été exécutés pour les circonstances actuelles. On a converti en logement pour la troupe le magasin n° 16 : on a construit 5 ponts provisoires sur chevalets sur les fossés de la place, etc., etc. ; mais la forteresse ne pourra remplir le rôle important qui lui revient dans la défense du pays, si l'on n'élève pas une tête de pont respectable sur la rive gauche de l'Escaut.

En effet, la place de Termonde est le complément indispensable de la grande position stratégique d'Anvers ; c'en est une des portes extérieures. Cette place, combinée avec le camp retranché, permettra à notre armée de manœuvrer sur les deux rives de l'Escaut et de rester en possession des ressources que présente le pays de Wacs, un des plus riches du monde. Si Termonde n'existait pas,

l'ennemi pourrait, au moyen de l'Escaut, amener très-facilement devant Anvers le matériel gigantesque nécessaire pour le siège ; et si Anvers était assiégé, il peut se présenter telle circonstance où un corps d'armée, dirigé par la rive gauche de l'Escaut sur Termonde et se portant de cette place sur Malines, forcera l'ennemi à lever ses cantonnements sur la Dyle et le Rupel, et peut-être à interrompre le siège d'Anvers.

Or, dans les conditions où se trouve actuellement la place de Termonde, elle ne pourrait pas assurer ce débouché, car quelques bouches à feu, mises en batterie sur les points les plus favorables de la rive droite, suffiraient pour détruire le pont fixe de l'Escaut et empêcher les troupes de la rive gauche de construire des ponts mobiles devant la gorge de la place. Le petit ouvrage tenaillé, que l'on a construit naguère pour couvrir le débouché du pont permanent, serait pris à revers par ces bouches à feu et deviendrait inhabitable au moment où il devrait favoriser le passage des troupes sur la rive droite. D'un autre côté, cette faible tête de pont n'empêcherait pas l'ennemi de tendre l'inondation de la rive gauche et de rendre ainsi le pont inaccessible à un corps d'armée venant de Saint-Nicolas. Il suffirait de couper le chemin de fer de Dendre-et-Waes (la seule route qui s'élève au-dessus de l'inondation), pour isoler complètement la tête de pont et la rendre inutile aux défenseurs de notre position stratégique d'Anvers.

La démolition de Gand fera sentir encore plus vivement l'insuffisance de nos moyens actuels de défense, pour préserver la ville de Termonde d'un bombardement et pour assurer une protection énergique aux ponts provisoires sur lesquels doit s'effectuer le passage éventuel des troupes.

CHAPITRE V.

RUPTURE DES CHEMINS DE FER.

L'interruption des voies ferrées est, de nos jours où les invasions se font avec tant de rapidité, une des mesures que la prudence commande impérieusement.

Lorsque les événements sont venus nous surprendre, l'armée se trouvait encore disséminée dans les garnisons ; les permissionnaires n'étaient pas rappelés ; en un mot, nos forces défensives n'étaient pas encore en mesure de s'opposer efficacement à un passage éventuel de troupes étrangères.

Dans cette situation, il a paru au Gouvernement qu'il y avait urgence à faire les préparatifs nécessaires pour rompre les lignes de chemins de fer dès que cette mesure extrême paraîtrait indispensable.

A cet effet, des troupes du génie, formant 21 détachements, ont été envoyées le 12 juillet aux frontières, à l'effet d'interrompre, si c'était nécessaire, les communications par chemin de fer avec les pays voisins. Quinze de ces postes étaient placés sur la frontière méridionale, quatre sur la frontière de l'Est et deux sur la frontière septentrionale.

Chaque chef de détachement reçut, avant son départ d'Anvers, des instructions détaillées pour l'exécution de la partie du travail dont il était chargé.

Les travaux ont été entamés le 13 juillet et poussés avec toute la célérité que

comportaient le nombre d'hommes et les ressources dont les détachements pouvaient disposer.

Pour chaque poste les travaux comprenaient l'interruption de la voie sur au moins deux points. Cette interruption devait être obtenue :

1° En faisant sauter ou en démolissant des ouvrages d'art, tels que ponts, viaducs, etc. ;

2° En renversant sur la voie, à l'aide de fourneaux de mine, les parois de certaines parties en déblai ;

3° En déblayant, au moyen de la poudre, certaines parties de la voie en remblai ;

4° En enlevant les rails et les accessoires sur une longueur plus ou moins considérable.

CHAPITRE VI.

ORGANISATION ET DIVISION DE NOS FORCES EN ARMÉE D'OBSERVATION; ARMÉE D'ANVERS ET GARNISONS.

Les forces militaires dont on pouvait disposer, en l'absence d'une réserve nationale annoncée comme complément de l'organisation de 1868, mais qui n'a pas encore été créée, ont été divisées en deux grandes fractions qui ont pris les noms d'armée d'observation, et d'armée d'Anvers.

Il y avait en outre les garnisons des places fortes.

L'armée d'observation, destinée à veiller directement à la défense de la neutralité et à se porter à cet effet vers les points de nos frontières qui auraient réclamé sa protection, fut composée de deux corps.

Le 1^{er} corps comprenait 3 divisions (1^{er}, 2^e et 3^e) de 2 brigades chacune, et une brigade de cavalerie de réserve.

Le 2^e corps comprit 2 divisions (4^e et 5^e) et une brigade de cavalerie de réserve.

À l'armée d'observation se trouvaient annexés :

La réserve de cavalerie, composée d'une division de deux brigades ;

La réserve d'artillerie ;

Le parc d'artillerie ;

Le parc du génie.

L'armée d'Anvers était composée de toutes les troupes préposées à la défense d'Anvers et des positions fortifiées qui en dépendent.

L'infanterie de la place d'Anvers forma à elle seule une division de deux brigades, qui prit le nom de 6^e division.

Indépendamment des armées d'observation et d'Anvers, les places de Diest, de Namur, de Liège, de Termonde et de Gand, reçurent une garnison de sûreté.

L'ensemble de ces forces présentait, à la date du 20 août, la situation suivante :

	PRÉSENTS.		CHEVAUX			BOUCHES À FEU de campagne.	VOITURES.
	OFFICIERS.	TROUPE.	D'OFFICIERS.	DE TROUPE.			
				SELLE	TRAIT.		
Armée d'observation . . .	2,062	52,416	1,375	4,967	3,358	152	714
— d'Anvers	377	14,421	78	13	»	»	»
Places, citadelles, forts.	195	8,003	47	»	»	»	»
Dépôts	225	8,512	91	1,050	»	»	»
TOTAUX	2,859	83,350	1,591	6,030	3,358	152	714

Cette organisation, empruntée aux armées qui avaient fait la guerre précédemment, a bientôt paru défectueuse, à cause de la complication des rouages trop nombreux qui la composaient.

Aussi, un arrêté royal du 1^{er} octobre 1870 y mit fin.

Il y aura lieu, à l'avenir, à moins de circonstances spéciales, de nous en tenir à l'organisation divisionnaire, sans former des corps d'armée subdivisant encore nos forces, qui, par la nature des choses, doivent être fractionnées en armée de campagne et d'observation, armée d'Anvers et garnisons.

On a attribué à cette organisation trop compliquée du commandement, le manque d'ensemble et de précision qui a caractérisé certains de nos mouvements de troupes. Cette organisation n'était pas seule fautive, et on doit reconnaître que certains services contenaient des lacunes que ce rapport signale et qui ne pouvaient manquer de rendre difficile l'exécution de nos plans.

CHAPITRE VII.

DÉTAIL SUR L'APPLICATION DE LA TÉLÉGRAPHIE.

1^o Service télégraphique de campagne.

La compagnie des télégraphistes a été partagée entre l'armée d'observation et l'armée d'Anvers. Ce personnel n'a pu suffire au service; il a été renforcé par quelques hommes tirés du génie et surtout de l'infanterie.

Le détachement de la compagnie des télégraphistes, qui fut mis à la disposition du lieutenant général commandant l'armée d'observation, établit les communications entre le quartier général et le réseau du pays. Des dispositions furent prises pour que ce poste, d'une grande mobilité, suivit l'état-major en cas de mouvement, et le commandant de l'armée d'observation put ainsi correspondre de son cabinet avec tous les bureaux du pays.

Plus tard, des postes furent installés à Bure, à Grupont, à Jemelle, à Poix, à Bouillon, et, pour suppléer à l'insuffisance des installations de l'État et de la

compagnie du Luxembourg, des télégraphistes militaires furent envoyés dans douze bureaux situés dans la zone d'activité de l'armée.

Tous les postes militaires ou mixtes ont fonctionné, nuit et jour, sans interruption. Le nombre de dépêches reçues et transmises fut très-considérable. Pour le poste de Bure seul, il atteignit le chiffre de 922.

Dans son rapport du 18 octobre 1870, M. le lieutenant général baron Chazal apprécie comme suit les services rendus par la télégraphie de campagne :

« Les services que la télégraphie a rendus sont immenses ; les installations » faites et les mesures prises m'ont permis de rester en communication avec » tout le pays et de tenir dans la main l'armée répartie sur une très-grande » étendue de territoire ; les chefs des différents corps et cantonnements ont pu » correspondre instantanément avec l'état-major général et rendre compte des » événements les plus importants ; les mouvements de troupes ont pu commencer » presque aussitôt qu'ils étaient résolus.

» L'intendance a trouvé une aide puissante dans l'emploi du télégraphe ; elle » est entrée pour plus d'un quart dans le nombre des dépêches transmises. »

Pour organiser la télégraphie de manière à ce qu'elle rende tous les services nécessaires en campagne, pendant les actions et autour des campements, il faudra pourvoir à certaines insuffisances de détail, tant dans le personnel que dans le matériel ⁽¹⁾.

2° Service télégraphique de la place d'Anvers.

Il existait à Anvers une ligne télégraphique reliant entre eux les forts du camp retranché. Les services rendus par cette ligne engagèrent le Département de la Guerre à compléter le réseau existant dès que la guerre entre la France et la Prusse fut déclarée.

Les nouveaux travaux exécutés amenèrent l'installation de neuf nouveaux postes et le déplacement de trois anciens ; la pose d'un câble sous-marin pour relier le poste de la Tête-de-Flandre à la citadelle du Sud, enfin, la pose de fils suspendus desservant les sept bureaux établis à l'enceinte, reliant directement le bureau central de la caserne de Berchem à la batterie du Nord, à l'arsenal de guerre, à la station de Bergerhout, à la porte de Breda, ou reliant chacun des forts du camp retranché au bureau central de Vieux-Dieu, etc., etc.

Tous ces postes ont été desservis par un détachement de la compagnie des télégraphistes, renforcé par des télégraphistes de profession pris dans l'infanterie.

Le réseau télégraphique de la place d'Anvers, tel qu'il est constitué aujourd'hui, a déjà rendu de grands services aux diverses autorités militaires ; il en rendrait de plus importants dans le cas où la place aurait à soutenir un siège.

CHAPITRE VIII.

§ 1^{er}.

Parc d'artillerie.

Un parc d'artillerie de 270 voitures a été formé pour les armées d'observation et d'Anvers.

(¹) Voir l'annexe R.

La partie principale, destinée à l'armée d'observation, comprit 223 voitures dont 114 devaient suivre les mouvements de l'armée ; les 109 autres voitures, après avoir été chargées, devaient attendre à Anvers que le moment fût venu d'aller remplacer les premières.

On trouvera à l'annexe *S* des détails relatifs à la composition du parc d'artillerie. Il est à remarquer que les circonstances n'ayant pas paru exiger l'achat des chevaux nécessaires à l'attelage de la partie mobile du parc (ce parc n'a pas suivi les mouvements de l'armée), on s'est borné à envoyer à Namur une fraction du parc, composée de 33 voitures qui auraient été attelées de chevaux de réquisition, s'il était devenu nécessaire de les envoyer à la suite de l'armée d'observation.

Pour assurer le service des munitions et du matériel du parc, il a fallu créer, au moment de la mise sur pied de guerre de l'armée, deux batteries spéciales, et leur adjoindre les batteries de réserve des 4^e, 5^e et 6^e régiments d'artillerie.

Le personnel nécessaire pour conduire les voitures du parc faisant également défaut, on a dû le prélever sur les anciennes classes de milice de la cavalerie. Ces conducteurs improvisés laissaient naturellement beaucoup à désirer.

§ 2.

Colonnes de munitions.

Les approvisionnements en munitions de l'artillerie sont contenus dans les avant-trains et dans des voitures qui accompagnent chaque batterie et qui portent le nombre de coups dont chaque bouche à feu peut disposer immédiatement, sans recourir aux approvisionnements du parc.

Précédemment chaque batterie, outre ses propres munitions, traînait à sa suite six caissons renfermant les munitions destinées à l'infanterie et à la cavalerie.

On a trouvé utile d'imiter ce qui se pratique déjà depuis longtemps dans l'armée prussienne, en débarrassant les batteries d'artillerie de ces six voitures, et en formant, pour chaque division de l'armée, une colonne de munitions destinée exclusivement aux troupes d'infanterie et de cavalerie.

A l'aide de cette combinaison, le fantassin et le cavalier, qui portent sur eux, le premier 60 et le second 20 cartouches, trouvent un deuxième approvisionnement dans les caissons de la division ; ils en ont un troisième dans les caissons du parc de l'armée en campagne. Le restant de l'approvisionnement est déposé dans les magasins des forteresses qui forment la base d'opérations de l'armée.

On trouvera à l'annexe *T* des détails relatifs à l'organisation et au service des colonnes de munitions, qui exigèrent un personnel de 12 officiers d'infanterie et d'artillerie, et 469 sous-officiers et soldats des deux armes. Il est regrettable que ce personnel, que l'expérience a démontré être trop peu nombreux, ne soit pas constitué d'une manière permanente.

CHAPITRE IX.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

Matériel du génie dans les places.

Ce matériel est, en général, dans un état très-satisfaisant. Toutefois certains outils manquent dans quelques places ; on pourra les faire fournir en 1871 ; la dépense sera payée sur les fonds ordinaires du budget.

Matériel des troupes du génie.

L'expérience a prouvé que le chargement des chariots de compagnie devait être allégé, ou réparti sur deux chariots, ce qui aurait l'avantage de faciliter le fractionnement de la compagnie en deux détachements.

Il conviendrait aussi de joindre au chariot de compagnie un caisson à poudre.

Il est à remarquer, du reste, que tous les hommes portent maintenant la baïonnette-scie. Cette circonstance seule doit conduire à une révision de tout ce qui concerne les outils portatifs et le chargement des chariots de compagnie. -

Parc du génie.

Lorsque l'armée a été mise sur le pied de guerre, il n'existait pas de parc du génie, et comme le temps manquait pour créer un parc complet, le Département de la Guerre décida qu'on se contenterait provisoirement des voitures dont l'artillerie pouvait disposer ; le matériel roulant fut donc limité à 17 voitures, savoir :

- 41 fourgons d'artillerie ;
- 2 chariots de batterie ;
- 1 forge ;
- 3 chariots de compagnie du génie.

Il fut décidé également que les outils qu'on pourrait charger sur les voitures seraient extraits des magasins du génie de l'enceinte d'Anvers.

Cette organisation provisoire laisse beaucoup à désirer ; on a dû recourir à des attelages de réquisition, ce qui est très-coûteux et détériore le matériel.

Il n'a pas été possible d'attacher une section du parc du génie à chaque division, afin de fournir aux troupes d'infanterie les outils nécessaires pour les travaux de campement, les ouvrages de fortification passagère à établir éventuellement, et la construction de tranchées-abris que l'on sera forcément amené à construire sur les champs de bataille, pour soustraire les troupes à l'action meurtrière des projectiles lancés par des armes qui ont aujourd'hui une portée et un effet considérables.

CHAPITRE X.

SERVICE DE SANTÉ ET AMBULANCES.

Service de santé.

La mise de l'armée sur le pied de guerre imposa la nécessité de compléter rapidement les cadres du service de santé, et de pourvoir au personnel et au matériel des ambulances.

Sortant subitement d'une situation qui, pendant de longues années, nous avait permis de réduire le personnel sanitaire à un chiffre à peine suffisant pour le service des garnisons, l'administration se trouva en présence de difficultés qui n'étaient pas sans importance.

D'après le cadre organique, le pied de guerre comportait déjà une augmentation de 45 médecins et de 22 vétérinaires, et on pouvait prévoir que le fractionnement auquel quelques corps seraient soumis obligerait encore à de nouveaux accroissements.

L'organisation n'avait en outre prévu que très-imparfaitement la nécessité d'un personnel médical pour les ambulances des grands états-majors, des divisions, des réserves de cavalerie et d'artillerie ; elle n'avait pas prévu non plus qu'il faudrait distraire des cadres des corps un certain nombre de médecins pour les hôpitaux et les infirmeries temporaires.

Telles s'offraient les nécessités auxquelles il était urgent de subvenir ; elles présentaient certes des obstacles sinon insurmontables, du moins très-difficiles à vaincre.

Pour assurer les différents services, on se trouva dans l'obligation d'élever les médecins adjoints au grade de médecins de bataillon commissionnés, les élèves du premier doctorat en médecine à celui de médecins-adjoints commissionnés, et, en outre, de faire un appel aux praticiens civils.

Cet appel, fait par le *Moniteur* et par toutes les voies de publicité, ne répondit pas à l'attente du Gouvernement. Huit médecins seulement acceptèrent une commission de médecin de bataillon. Il y a lieu de craindre que ce genre de recrutement ne produise jamais des résultats plus complets.

La cause de ce peu d'empressement à occuper un emploi dans l'armée s'explique par le sacrifice d'une clientèle même restreinte, par les frais d'équipement, d'achats de chevaux, etc., etc. ; mis en regard d'une position très-éphémère.

L'entrée en fonctions de ces auxiliaires, qui n'avaient aucune connaissance des règlements militaires, ni de leurs rapports avec le commandement, ne s'est pas faite sans donner lieu à quelques observations. Toutefois, il est juste de reconnaître que leur initiation à la vie militaire paraît s'être établie assez rapidement.

On fut contraint d'affecter au service des batteries de simples candidats en médecine, ayant subi l'examen de 1^{er} doctorat ; mais on avait eu soin de s'assurer que ces jeunes médecins-adjoints possédaient des connaissances suffi-

santes pour occuper cet emploi, qui n'exige aucun initiative et se trouve placé sous le contrôle permanent des médecins divisionnaires.

L'administration offrit également des commissions de médecins-adjoints à la jeunesse des écoles, c'est-à-dire aux candidats en médecine. Elle espérait les utiliser dans les ambulances ; mais elle a bientôt dû reconnaître que, sauf un très-petit nombre de sujets capables, ces jeunes gens connaissaient à peine les premiers éléments de la pratique chirurgicale.

Pour obvier à ce grave inconvénient, l'inspection générale du service de santé ordonna aux médecins principaux dirigeant le service des hôpitaux de Bruxelles et de Louvain, d'ouvrir pour l'instruction de ces jeunes gens un cours pratique de bandages et de pansements des grandes plaies.

Le personnel médical des ambulances, tel qu'il a été formé au début, ne constituait qu'un cadre d'attente qui devait être complété à mesure des besoins. Il se composait d'un médecin principal, d'un ou deux médecins de régiment ou de bataillon, de médecins-adjoints, d'élèves-médecins et d'un pharmacien.

Malgré leur réduction à cette simple organisation, les ambulances ont rendu de grands services, en suppléant à l'insuffisance du personnel des corps et des établissements hospitaliers situés dans les circonscriptions occupées par les troupes.

En résumé, l'expérience qui a été faite prouve l'insuffisance du personnel médical. Il serait à désirer qu'une organisation assez large du pied de paix permît d'assurer le service des corps dans le cas de mobilisation instantanée. Sans doute, on se verra toujours dans l'obligation de recourir à un appel d'auxiliaires ; mais, outre la difficulté de leur recrutement, leur adjonction ne peut rendre de bons services que dans les hôpitaux et les ambulances, sous la direction des médecins de l'armée.

Ce sera donc une des préoccupations de l'administration de la guerre d'aviser aux moyens de satisfaire, dans la mesure du possible, aux nécessités du service, aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix, et de rechercher les moyens d'élever le niveau des connaissances pratiques des officiers de santé et de les initier à tous les détails du service. Ces mesures devront s'étendre nécessairement au personnel des infirmiers militaires qui, étant les auxiliaires indispensables des médecins sur le champ de bataille, doivent posséder une instruction appropriée à leurs fonctions spéciales.

Ambulances.

Le service des ambulances réclame toute la sollicitude du Gouvernement ; il dut être improvisé ; chacune des deux armées eut le sien.

Les ambulances étaient partagées entre les différentes divisions et constituaient les ambulances dites *divisionnaires* ; elles ont été au nombre de sept.

En outre, le grand quartier général royal, le quartier général de l'armée d'observation et les quartiers généraux des 1^{er} et 2^e corps eurent chacun la leur. Ces dernières étaient considérées comme des ambulances *de réserve*.

Le nombre des fourgons suspendus s'élevait à 58 ; celui des voitures d'ambu-

lance à deux roues s'élevait à 27, indépendamment de 21 fourgons ou voitures de pharmacie et 20 cacolets ⁽¹⁾.

Le personnel médico-pharmaceutique attaché aux différentes ambulances se composait de 86 officiers de santé de différents grades ; en cas d'événements de guerre, il pouvait encore s'augmenter du personnel attaché aux hôpitaux et aux infirmeries militaires, et aussi par un appel aux praticiens civils.

Chaque ambulance divisionnaire se composait en moyenne de 6 officiers de santé. A ce nombre on pouvait ajouter 13 médecins détachés des différents corps et qui, après une action de guerre, peuvent prêter leur concours à l'ambulance divisionnaire.

Les ambulances, munies du matériel nécessaire, étaient desservies par un personnel d'administration composé de 11 officiers, 8 commis, 9 infirmiers-majors et 142 infirmiers ⁽²⁾.

Chaque fourgon de pharmacie contenait les médicaments, instruments, objets de pansements appelés modelés, etc., représentant environ 1,454 pansements simples et composés ; ce qui constitue pour les 31 fourgons 50,554 pansements. A ces ressources il y avait encore à ajouter les approvisionnements contenus dans les caisses à médicaments, les sacs d'ambulance et les sacoches appartenant aux différents corps de troupe.

Les moyens de transport pour les blessés sur les champs de bataille consistaient en brancards de trois catégories : les brancards simples au nombre de 200, les brancards à roues (système Gauvin) au nombre de 50, pouvant se dédoubler, et les brancards anciens en nombre indéterminé.

A ces moyens de transport il convient d'ajouter les wagons de chemin de fer, qui avaient été appropriés pour le transport des hommes gravement blessés. Ces wagons étaient au nombre de 40 et pouvaient transporter 240 blessés couchés, soit 6 par wagon.

L'administration de la guerre avait dû prévoir aussi la nécessité où l'on pourrait se trouver de créer des infirmeries temporaires d'ambulance, dans les localités privées d'établissements militaires. Elle avait donné des instructions particulières, en vue de cette éventualité ⁽³⁾.

Malgré le soin avec lequel l'administration a organisé les ambulances, on doit reconnaître que ce service a laissé à désirer sous plusieurs rapports. D'une part, les attelages n'ont pu être achetés que successivement, de sorte que les voitures ont mis du retard à rejoindre les divisions auxquelles elles étaient destinées et qui, par suite des événements, changeaient fréquemment de position. D'autre part, le personnel des conducteurs a dû être improvisé, tiré de différents corps et préparé à un service pour lequel il n'avait reçu aucune instruction préalable. Il en est résulté de grands inconvénients.

Il y aura lieu de rechercher comment ce service devra être réorganisé pour répondre complètement à sa destination.

⁽¹⁾ Voir annexe U et V pour l'armée d'observation.

⁽²⁾ Voir annexe W.

⁽³⁾ Voir annexe X.

CHAPITRE XI.

INTENDANCE.

On a vu, dans un autre article, quels étaient les approvisionnements en denrées alimentaires, qui avaient été formés par les soins de l'intendance. Il convient de présenter ici quelques considérations sur la composition et l'organisation du personnel de ce service.

L'effectif du corps de l'intendance sur le pied de paix est de 22 officiers, tandis que, sur le pied de guerre, l'organisation de ce corps comprend 43 officiers, c'est-à-dire que ce personnel doit être *plus que doublé*.

Depuis bien longtemps, il a été reconnu que, même sur le pied de paix, le personnel de ce corps n'est plus en rapport avec l'extension donnée à son service, par suite de la création de la régie des fourrages, de la viande et du pain ; aussi la commission mixte de 1867 avait-elle reconnu la nécessité d'augmenter le corps de l'intendance.

La mise de l'armée sur le pied de guerre a laissé debout presque tous les services administratifs qui fonctionnent, en temps ordinaire, par les soins et sous la direction de l'intendance, tels que l'ordonnancement des dépenses, la régie du pain, de la viande et des fourrages, les hôpitaux, etc., et comme l'effectif des hommes et des chevaux s'est trouvé plus que doublé, le travail de tous ces établissements reçut une extension considérable et réclama naturellement un personnel plus nombreux. Il fallait, en outre, placer près des quartiers généraux et près des divisions, des intendants et des adjoints chargés de diriger les ambulances, d'établir les infirmeries temporaires, d'assurer et de surveiller le service des fourrages, dans les nombreux cantonnements occupés par les troupes à cheval.

Le chiffre de 43 officiers pour le pied de guerre est hors de proportion avec celui du pied de paix ; aussi fut-il irréalisable, lorsque les événements firent mettre l'armée sur le pied de guerre.

Sans doute, le personnel administratif ne doit pas être maintenu toujours au complet du pied de guerre ; en cas de mobilisation, on doit lui donner une certaine extension. Mais il est impossible de doubler ce personnel, sans désorganiser les services qui doivent fournir les éléments de cette augmentation.

On n'a donc pu compléter le chiffre de l'organisation pour le pied de guerre ; et le service des quartiers généraux et des divisions n'a été assuré que d'une manière incomplète.

La situation de l'intendance appelle une sérieuse attention.

Il en est de même de l'organisation du bataillon d'administration, dont les cadres ne renferment pas les éléments indispensables à l'extension que ce service doit prendre en temps de guerre.

Dans le courant du mois de juillet dernier, lorsque les relations diplomatiques entre la France et la Prusse eurent pris un caractère menaçant pour la paix, l'intendance prépara les approvisionnements nécessaires pour les besoins de l'armée sur le pied de guerre.

Elle procéda sur-le-champ à des achats de bétail, de céréales et de denrées fourragères, et lorsque la guerre fut déclarée, le pays possédait des approvisionne-

ments suffisants pour nourrir, pendant soixante-trois jours, 80,000 hommes et 11,000 chevaux.

A cette époque, on ignorait la direction qui serait donnée aux armées française et prussienne. Il était impossible de déterminer les positions que notre armée devrait occuper, à raison des événements militaires qui se préparaient. On ne pouvait donc donner, relativement aux points sur lesquels on réunirait les troupes, que des indications générales. D'après celles-ci, l'intendance fit établir de grands magasins de vivres et de fourrages à Bruxelles, à Louvain, à Tirlemont, à Saint-Trond, à Malines, à Gand, au camp de Beverloo et surtout à Anvers. Diest, Termonde, Namur et Liège reçurent des approvisionnements proportionnés aux garnisons qui devaient occuper ces places. On forma, en outre, au camp de Beverloo, comme réserve, un parc de bétail de 200 têtes environ.

Les services des subsistances fonctionnèrent avec facilité, pendant tout le temps que nos troupes occupèrent Bruxelles, Louvain, Tirlemont et le camp de Beverloo. Mais, lorsqu'une partie de l'armée d'observation fit un mouvement général en avant, pour se porter sur la Meuse, entre Namur et Liège, le service des subsistances commença à rencontrer des difficultés.

L'armée s'éloignant d'Anvers et des magasins qu'on lui avait préparés, on dut modifier en un instant toutes les dispositions primitives, pour les mettre en rapport avec les nécessités d'une situation nouvelle et imprévue.

Les approvisionnements de Namur et de Liège avaient été calculés d'après l'effectif des garnisons peu importantes qui étaient destinées à la défense des forts ou citadelles de ces deux villes. Ils n'étaient nullement en rapport avec les besoins nouveaux auxquels ils allaient devoir satisfaire.

Avant toute chose, il fallait donc faire refluer sur Namur et sur Liège une partie des denrées qui devenaient momentanément inutiles dans d'autres places. Il fallait ensuite assurer le service des fourrages dans tous les lieux d'étapes et dans tous les cantonnements qu'on avait assignés aux troupes à cheval. Or, ces cantonnements comprenaient soixante-seize communes situées sur la rive gauche de la Meuse, entre Namur, Hannut et Liège. La nature montagneuse du pays y rendait les transports lents et difficiles. Le temps pressait; la lutte se rapprochant de nous, nos troupes, massées sur la Meuse, dans une position centrale qui permettait de surveiller les événements, durent être dirigées à marches forcées vers l'extrême frontière, et l'intendance fut obligée, en quarante-huit heures, de pourvoir aux nécessités les plus diverses.

Grâce à l'activité que tout le monde déploya, le service put être organisé tant bien que mal. Plus tard, il le fut régulièrement et, par la suite il continua à se bien faire.

La première phase des opérations administratives se termine ici. Elle comprend le temps qui s'est écoulé depuis le jour de la mise de l'armée sur le pied de guerre jusqu'au moment où l'armée d'observation dut entrer dans le Luxembourg.

Pendant toute cette période, l'intendance eut à supporter un notable surcroît de travail; en même temps qu'elle était obligée d'acheter et de manutentionner des denrées pour des effectifs doubles de ceux du pied de paix, elle avait à assurer

les fourrages dans une foule de localités, et, comme on l'a vu, ce service présentait des difficultés exceptionnelles, tant à cause de la multiplicité et de la rapidité des mouvements, qu'à cause des obstacles que la nature du pays opposait aux transports des denrées. Cependant, malgré toutes ces difficultés réunies, les services administratifs fonctionnèrent avec régularité.

Lorsque le Gouvernement eut pris la résolution de faire avancer l'armée d'observation dans le Luxembourg, il fut arrêté, entre le lieutenant général chef de l'état-major général et l'intendant en chef, qu'on établirait dans cette province des dépôts de vivres auxquels on ne toucherait que dans le cas de nécessité absolue.

Afin de répondre aux vues des chefs de l'armée, six magasins de vivres et de fourrages furent organisés dans la province de Luxembourg. Ils étaient échelonnés le long de la ligne du chemin de fer, à proximité des points où les troupes devaient camper. Ils reçurent immédiatement, en bétail sur pied, un premier approvisionnement qui, par la suite, fut toujours maintenu à la hauteur des besoins. Le pain leur fut expédié chaque jour par les divers boulangers du pays. Le riz, le sel, le café furent achetés à Namur : chaque magasin reçut un approvisionnement suffisant pour fournir, pendant sept jours, les vivres aux troupes qu'il devait nourrir.

Le personnel chargé de diriger et de desservir ces magasins avait été emprunté un-peu partout. On avait enlevé aux boucheries, aux boulangeries, aux magasins de fourrages, aux infirmeries et aux hôpitaux tous les agents qu'on avait pu leur ôter sans compromettre le service.

Une partie des troupes de l'armée d'observation durent camper dès leur arrivée dans le Luxembourg. Trois camps furent établis : le premier à Villance; le deuxième près de Recogne, et le dernier près de Neufchâteau. A ce moment, les magasins avaient reçu leurs approvisionnements, et ils étaient en mesure de fournir les vivres aux troupes campées.

A la vérité, un de ces magasins ne put procéder à sa première distribution de vivres et de viande qu'à une heure assez avancée de la soirée.

Ce retard fut occasionné par trois causes.

D'abord par l'encombrement qui régnait sur la ligne du Luxembourg, encombrement tel, que le riz, le sel et le café, qui avaient été expédiés de Namur le 27 août, ne parvinrent à destination que le 30 dans l'après-dînée.

Ensuite par la difficulté de se procurer des voitures pour transporter les vivres jusqu'aux bivouacs ; à ce moment de l'année, toutes les voitures étaient employées à la récolte des moissons.

Enfin par l'exiguïté du local où l'on avait été forcé d'installer la boucherie provisoire, et par l'insuffisance du personnel attaché à celle-ci.

Les boucheries sont, comme on sait, desservies par des ouvriers appartenant à l'armée. On comprend que les chefs de corps n'accordent leurs hommes qu'à regret, et les reprennent aussitôt qu'ils en trouvent l'occasion. Il s'ensuit que les boucheries ne comptent jamais qu'un nombre d'ouvriers fort restreint. Aussi éprouva-t-on beaucoup d'embarras, lorsqu'on dut leur retirer des hommes pour organiser les succursales du Luxembourg. Au début, le personnel de celles-ci était insuffisant; il ne fut complété qu'après l'arrivée des troupes, au moyen d'ouvriers auxiliaires qu'on leur emprunta. Auparavant, chaque magasin ne comptait que six ouvriers

bouchers, c'était trop peu pour abattre le bétail nécessaire à une division de près de 8,000 hommes, pour dépecer la viande, la distribuer, etc., et tout cela, dans un local mal approprié au service d'une boucherie.

En campagne, un retard dans une distribution est un incident qui n'est pas rare. On doit cependant faire tout pour l'éviter.

A peine le 1^{er} corps de l'armée d'observation était-il établi dans le Luxembourg, que le 2^e corps dut se porter à l'improviste sur Philippeville.

Il fallut organiser, dans cette ville, des magasins semblables à ceux qui fonctionnaient dans le Luxembourg. On éprouva de grandes difficultés pour en composer le personnel ; on n'y parvint qu'en appauvrissant encore celui des établissements que de précédents emprunts avaient déjà réduits à une limite extrême.

Toutefois, du côté du 2^e corps, les services des vivres et des fourrages fonctionnèrent avec promptitude et régularité.

Après avoir assuré la subsistance de notre armée, l'intendance militaire a dû pourvoir à la nourriture des militaires étrangers qui sont internés dans le pays, ainsi qu'à celle de 1,600 à 1,700 chevaux qui leur appartiennent. Malgré ce surcroît de bouches à nourrir, nos magasins sont encore pourvus d'approvisionnements qui répondent à tous les besoins du moment.

En résumé, si l'on tient compte de l'insuffisance du personnel, de l'absence complète d'un matériel spécial, enfin des obstacles que la nature des lieux et l'éloignement des magasins opposaient aux transports des subsistances ; si l'on se rappelle que les mouvements de troupe ont été très-nombreux, souvent imprévus, toujours très-rapides, on trouvera l'explication des irrégularités qui ont fait naître des plaintes.

De notre temps, les chemins de fer sont devenus pour les armées de précieux auxiliaires, et leur emploi à la guerre fait partie aujourd'hui de la science des généraux et des états-majors.

L'intendance, de son côté, en tire également un parti si avantageux, qu'il semble, au premier abord, que le problème de la subsistance des armées ait perdu ce qui en faisait autrefois la difficulté. Cela est vrai en partie : chaque fois que l'administration militaire est instruite assez tôt des mouvements projetés, elle peut facilement, à l'aide des chemins de fer, transporter à l'avance des approvisionnements de bouche sur les points où les troupes doivent être dirigées. Mais il n'en est plus de même lorsque les déplacements ont lieu à l'improviste et que les troupes elles-mêmes empruntent le secours des voies ferrées, et c'est le cas le plus fréquent en campagne. Alors, comme les chemins de fer se prêtent beaucoup mieux au transport des troupes qu'à celui des matières volumineuses et encombrantes, et telles sont généralement les subsistances et les fourrages, il arrive que les premières voyagent beaucoup plus vite que les secondes, et il devient matériellement impossible à l'intendance de pourvoir à la nourriture des hommes et des chevaux aussitôt que cela serait désirable.

En général, il s'en faut de beaucoup, du reste, que les chemins de fer soient aussi propices au transport des fourrages qu'on serait tenté de le croire. Un wagon peut recevoir, suivant sa forme, de 12,000 à 18,000 kilogrammes de paille ;

d'après cela, il est aisé de calculer quelle énorme quantité de matériel de transport il faudrait, pour expédier d'un point sur un autre les fourrages nécessaires à quelques milliers de chevaux, pendant deux ou trois jours. Et ce n'est pas en cela seul que réside la difficulté.

Pour faire arriver les fourrages des magasins jusqu'aux gares d'embarquement, il faut les charger sur des voitures ordinaires, d'où on les fait passer sur les wagons du chemin de fer.

Ce n'est pas tout. Quand les fourrages sont rendus à la gare la plus voisine des points où les troupes sont établies, on est forcé de procéder à de nouveaux déchargements et rechargements ; cette fois, en faisant usage de véhicules qui ne sont pas appropriés à des transports de cette nature, et après avoir passé par les lenteurs qui accompagnent inévitablement les réquisitions de voitures dans les campagnes, surtout si c'est à l'époque de la moisson.

En résumé, l'envoi de 100,000 kilogrammes de paille ou de foin exige au moins six à huit jours.

Les transports de subsistances présentent, mais à un moindre degré, des difficultés du même genre.

Nous reviendrons dans la deuxième partie de ce travail sur les observations qui précèdent.

DEUXIÈME PARTIE.

Réflexions sur l'organisation de l'armée.

§ 1^{er}.

Recrutement.

La première difficulté qui s'est présentée lors de la mobilisation de l'armée, provient de l'insuffisance notoire des effectifs.

On a vu que ce n'est qu'avec la plus grande peine que l'administration de la guerre est parvenue à réunir 83,000 hommes, alors que le pays devait compter sur une armée de 100,000 hommes.

Je me borne ici à signaler ce fait, sans rechercher, malgré sa gravité, les moyens d'y porter remède : une pareille étude excéderait les bornes de ce rapport. Lorsqu'on examinera cette question importante, j'espère qu'elle sera résolue de manière que l'armée y gagne en force, en moralité, en intelligence.

L'organisation de la réserve, si digne de fixer l'attention de la Législature, se trouve en ce moment soumise aux délibérations d'une commission où siègent plusieurs membres des Chambres. Je n'ai pas à en parler ici. Qu'il me soit permis seulement de le dire encore une fois : l'absence de cette réserve, votée en principe et décrétée en 1868, s'est fait grandement sentir lors des derniers événements. L'armée active a dû, en effet, fournir toutes les garnisons, et son effectif à la frontière en a été, comme il est indiqué ci-dessus, fort affaibli. Sans une forte réserve, on ne peut pas compter sur une véritable armée de campagne.

§ 2.

Corps d'état-major.

Nous avons le nombre d'officiers voulu par la loi d'organisation, et le corps d'état-major a fonctionné aussi bien que sa constitution encore imparfaite l'a permis.

En Prusse, une école de guerre crée dans les rangs de toutes les armes un grand nombre d'officiers aptes aux fonctions de l'officier d'état-major. On ne les appelle à remplir ces fonctions qu'en raison des besoins. En temps de paix, on n'en emploie qu'un petit nombre ; mais tous les corps en renferment beaucoup qui sont utilisés en temps de guerre.

Déjà nous avons fait un pas vers cette transformation du corps d'état-major, par la création d'une école de guerre ; lorsque cette école aura produit les bons résultats qu'on en attend, il y aura lieu d'adopter définitivement le système allemand.

On a reconnu depuis longtemps, et les guerres récentes en ont fourni de nouvelles preuves, que l'état-major doit être l'âme des mouvements militaires. En lui se trouve à la fois la pensée qui conçoit et le bras qui conduit et assure l'exécution des plans de campagne. L'état-major est donc réellement la tête de l'armée, et dès lors on n'y doit laisser entrer que des officiers d'élite.

§ 5.

Intendance.

Il a été dit précédemment que le personnel de l'intendance ne répond pas, sous le rapport du nombre, aux exigences des services qui lui sont dévolus.

D'après l'avis des administrateurs les plus compétents, voici ce qui a manqué au corps de l'intendance :

- Une section de l'ordonnancement;
- Une section des subsistances;
- Une section de la comptabilité.

Section de l'ordonnancement.

Tout le monde connaît l'importance des intendants ordonnateurs : le Ministre leur délègue une partie des crédits qui lui sont ouverts, pour servir à l'acquittement des dépenses dont il ne se réserve pas l'ordonnancement direct. En moyenne, les ordonnateurs émettent annuellement, sous leur responsabilité, des mandats qui représentent une somme de plus de 51 millions de francs.

Un sous-intendant doit être adjoint à chaque ordonnateur. Voici pourquoi : quand l'armée fut mise sur le pied de guerre, trois des quatre ordonnateurs durent être employés activement; leurs successeurs, en arrivant, ne trouvèrent personne qui pût leur transmettre le service, ni leur donner, sur le travail des bureaux, certains renseignements qui sont indispensables. Il en résulta de nombreux inconvénients et notamment des retards dans l'émission des mandats de paiement.

Sur le pied de guerre, des intendants doivent être placés, en qualité d'ordonnateurs, auprès des principaux quartiers généraux, conjointement avec des agents du Trésor et des agents de la Banque.

L'expérience vient de condamner définitivement le système qui consiste à confier à des intendants établis à poste fixe, l'ordonnancement des mandats destinés à payer les dépenses de l'armée en campagne. La plupart du temps, ces intendants ignoraient les mouvements des troupes et les emplacements que celles-ci occupaient; les pièces de comptabilité absolument indispensables à la création des ordonnances de paiement ne leur parvenaient qu'à la longue, après des réclamations réitérées. D'un autre côté, par suite des déplacements incessants des troupes, les mandats qui leur étaient destinés étaient envoyés, en quelque sorte, à l'aventure; ils étaient adressés le plus souvent dans des localités que les troupes avaient quittées, et ils n'arrivaient à destination qu'après un échange de correspondances entre le corps et les intendants ordonnateurs ou

l'administration des postes. Pendant tout ce temps, faute de fonds, les corps se sont trouvés dans l'impossibilité de solder leurs dépenses.

Section des subsistances.

Comme l'indique son titre, cette section serait chargée de l'achat et de la manutention des denrées, et de la surveillance des établissements hospitaliers.

Ces importants services exigent, de la part de ceux auxquels on les confie, une extrême activité, des aptitudes spéciales et la possibilité de consacrer tout leur temps au grand avantage de l'État et du soldat, au lieu d'être, comme aujourd'hui, obligés de partager leurs soins entre ces services et la vérification de la comptabilité.

Section de la comptabilité.

Cette troisième section, si nous avons pu la former, aurait eu exclusivement la vérification de la comptabilité des corps. Les intendants qui en feraient partie résideraient dans les places où se trouvent les dépôts des régiments soumis à leur contrôle administratif. Ils ne suivraient pas l'armée en campagne. À l'avenir, les vérifications ne seraient plus suspendues, comme elles l'ont été cette fois par nécessité, alors que, d'une part, l'inexpérience de la moitié des comptables, et d'autre part, les complications administratives qui étaient la conséquence des événements rendaient plus désirables qu'à toute autre époque le contrôle des intendants.

Enfin, nous n'avons pas, comme dans d'autres pays et notamment en Allemagne, un service de transports militaires; on comprendra que, sans ce service, il n'y a pas d'intendance complète. Sans *colonnes de munitions de bouche*, à l'instar des colonnes de munitions de guerre, il est impossible que l'armée soit libre de ses mouvements; sans provisions portées avec soi, il est impossible d'assurer, d'une manière certaine, la subsistance des troupes, lorsque celles-ci doivent se porter inopinément sur des points où il n'existe pas de magasins et où elles sont obligées de se tenir concentrées.

§ 4.

Infanterie.

L'organisation de l'infanterie est bonne; cependant, l'insuffisance des cadres a causé à nos régiments de grands embarras.

Au moment de la mobilisation de l'armée, les colonels sont obligés d'improviser à la hâte, ou tout au moins de compléter les cadres des 4^{es} et 5^{es} bataillons, expédient plein de danger, car il épuise les cadres déjà insuffisants des bataillons destinés aux premières opérations de campagne.

Il se présente alors dans ces derniers bataillons cette étrange anomalie, que les cadres diminuent au moment même où les effectifs atteignent leur plus haut degré d'accroissement.

La guerre moderne a pris un caractère qui influe considérablement sur l'organisation des troupes. Les armées ne recherchent plus, comme autrefois, des

plaines découvertes où les bataillons trouvent toute facilité à leur déploiement ; elles occupent les terrains couverts qui favorisent les combats locaux, d'où la conséquence d'un plus grand fractionnement des forces et d'une initiative plus grande laissée aux chefs des plus petites unités.

La compagnie, sous l'empire des idées qui avaient cours encore il y a vingt ans, n'était qu'un élément du bataillon ; elle est devenue, dans bien des circonstances, une unité jouissant d'une certaine indépendance.

Même lorsqu'elle ne fait que préparer l'action du bataillon, elle combat sur deux ou sur trois lignes, ce qui l'oblige à se subdiviser elle-même en plusieurs fractions.

Il suit de là que la compagnie doit posséder un cadre instruit, solide, nombreux, et qu'on ne peut, sans danger, lui retirer l'un ou l'autre des trois officiers que la loi d'organisation lui attribue avec une grande parcimonie.

Déjà lorsque les trois officiers sont présents, deux sections sur quatre sont remises au commandement de sous-officiers, le sergent-major et le sergent-fourrier. L'absence seule du sous-lieutenant laisse un peloton entier sans officier. On peut juger ce que devient une compagnie privée de son capitaine.

Le 1^{er} septembre, jour de la grande bataille qui fut livrée à nos portes, voici quel était l'état des compagnies, dans nos six divisions d'infanterie :

Sur 456 compagnies,

285 avaient un capitaine et deux autres officiers présents ;

6 avaient un lieutenant et deux sous-lieutenants ;

48 n'avaient qu'un capitaine et un lieutenant ;

55 — qu'un capitaine et un sous-lieutenant ;

43 — qu'un lieutenant et un sous-lieutenant ;

5 — que deux sous-lieutenants ;

8 — qu'un capitaine ;

4 — qu'un lieutenant ;

5 — qu'un sous-lieutenant ;

1 n'avait pas un seul officier dans les rangs.

456

Ainsi, sur 456 compagnies,

291 seulement avaient trois officiers présents ;

149 n'avaient que deux officiers ;

15 qu'un seul officier ;

1 n'en avait aucun (1).

456

Cette situation résulte en grande partie de l'insuffisance des cadres des 4^{es} et surtout des 5^{es} bataillons. Dans plusieurs endroits de ce rapport, j'ai signalé les embarras qu'on a éprouvés de ce chef.

(1) Dix-huit officiers de compagnie étaient malades le 1^{er} septembre.

Si l'on consulte les relations des nombreux combats de la sanglante guerre à laquelle nous venons d'assister, on constatera les pertes énormes en officiers d'infanterie qui se sont produites dans tous les engagements. Certains régiments ont perdu les trois quarts de leurs officiers. Comment combler de tels vides si, en entrant en ligne, les cadres sont incomplets, et lorsque déjà l'on éprouve tant de difficultés à se procurer le nombre voulu de sous-officiers ?

§ 8.

Cavalerie.

Pendant les mouvements de notre armée, en août et en septembre derniers, la cavalerie a eu à faire des marches de jour et de nuit ; elle a dû bivouaquer, faire le service des avant-postes, des patrouilles et des reconnaissances ; enfin, des fatigues de tout genre ne lui ont pas été épargnées, et elle les a très-bien supportées. Son organisation ne demande pas de révision.

Son effectif, malheureusement, a toujours été très-faible en chevaux ; ses escadrons n'ont guère été que de 120 chevaux, parce que la remonte, qui s'est opérée difficilement, ainsi que nous l'avons dit déjà, n'est jamais immédiatement disponible.

C'est là un des inconvénients du système qui consiste à n'entretenir en temps de paix qu'un effectif insuffisant. On ne songe pas que le dressage des chevaux de remonte demande du temps ; ce n'est guère qu'après trois mois de dressage qu'ils sont susceptibles d'être de quelque utilité, et alors ils remplacent à peine les chevaux blessés et mis hors d'usage par le service si pénible des patrouilles et des reconnaissances.

La cavalerie, le rôle qu'elle vient de jouer dans la dernière guerre le prouve, est fort loin d'avoir diminué d'importance. S'il est vrai qu'on ne lui demande plus qu'exceptionnellement des charges brillantes, en revanche, c'est sa force, son activité, sa mobilité qui assure la sécurité des armées et qui souvent même fait, en grande partie, le succès de la campagne.

Après la guerre de Bohême, la Prusse a notablement augmenté sa cavalerie. On sait le parti qu'elle en a tiré pendant la campagne de France, où le ulhan est devenu une sorte de légende. C'est la cavalerie qui éclaire l'armée ; c'est elle qui se charge des surprises et des reconnaissances, sans lesquelles il n'y a pas d'opérations de guerre. La cavalerie a partout été pour l'armée allemande un rideau qui couvrait ses mouvements, en même temps qu'une vedette qui l'avertissait de ceux de l'ennemi.

Dans un pays comme le nôtre, dont les frontières ont une immense étendue relativement à la surface du royaume, la nécessité de la cavalerie est évidente. Son rôle grandirait en importance, si nous étions amenés à défendre Anvers, car sans cavalerie, il est impossible de faire des sorties, et, sans sorties, il n'y a pas de défense vigoureuse.

§ 6.

Artillerie.

La part glorieuse que l'artillerie prussienne a prise dans la campagne de 1866, et le rôle immense quelle joue dans la guerre actuelle prouvent toute l'importance que cette arme a acquise depuis l'introduction des canons rayés.

Partout où elle intervient à propos et en grandes masses, elle décide de la bataille. Ses éclatants succès sont dus, non-seulement à la grande portée, à l'admirable justesse de son tir, mais encore au nombre considérable de canons qu'elle a mis en campagne.

Par son intelligente tactique, par les effets écrasants de son feu, l'artillerie allemande a annihilé la supériorité de l'infanterie française, dont l'armement est incontestablement meilleur que celui de l'infanterie prussienne.

La prépondérance que les canons rayés ont donnée à l'artillerie de campagne est cause que le nombre des bouches à feu a été augmenté, dans toutes les armées bien organisées. A Sadowa, l'armée prussienne avait 3.16 canons ⁽¹⁾ par 1,000 hommes, et l'armée autrichienne 3.56.

Au commencement de cette année, l'armée anglaise avait 180 canons attelés pour une armée de campagne de 60,000 hommes; depuis lors, plusieurs batteries ont été créées; l'armée anglaise a donc en ce moment plus de trois pièces par 1,000 hommes.

Dans l'armée italienne, réorganisée depuis peu, il y a 50 batteries à 6 pièces, soit 300 pièces pour un effectif de 93,000 hommes, c'est-à-dire 3¹/₃ pièces par 1,000 hommes.

L'armée austro-hongroise, dont l'artillerie de campagne était déjà considérable en 1867, vient d'être augmentée de 378 canons.

L'armée française est entrée en campagne, dans la dernière guerre, avec 240,000 combattants et 157 batteries ou 942 bouches à feu, c'est-à-dire 3.9 bouches à feu (canons et mitrailleuses) par 1,000 hommes.

L'Allemagne comptait 250 batteries actives ou 1,500 canons ⁽²⁾, ce qui représente plus de 5 pièces par 1,000 hommes. La Confédération possédait en outre 52 batteries de réserve avec 308 canons attelés, et 38 batteries de sortie des forteresses avec 228 canons attelés; en tout 556 canons de réserve qui, avec les 1,500 de l'armée active, forment un total de 2,056 canons attelés.

L'effectif considérable de l'artillerie allemande lui a permis de mettre en ligne, dans toutes les batailles, un nombre de bouches à feu tel que la proportion de 3 pièces par 1,000 hommes a été de beaucoup dépassée, et qu'elle a souvent atteint celle de 4 et 5 pièces.

(1) Partie lisses, partie rayés.

(2) Allemagne du Nord, y compris la Saxe et le grand-duché de Hesse.	1,212 canons.
Bavière.	192 —
Wurtemberg	54 —
Baden	42 —
Total	1,500 —

Dans la campagne de 1866, l'artillerie de réserve avait rarement pu arriver en temps utile sur le champ de bataille, parce qu'elle marchait à la queue des colonnes. Aujourd'hui elle marche en tête et entre en ligne avec les batteries divisionnaires.

L'artillerie est employée en grandes masses pour préparer les attaques de l'infanterie, et ce n'est que lorsque l'ennemi est ébranlé par la puissance du feu des canons, que l'armée s'avance pour lutter avec des troupes qui, quoique parfaitement armées, sont déjà en partie démolies par le feu à grande distance de l'artillerie.

L'artillerie prussienne prend donc une part très-active à tous les combats; plus d'une fois, quand le feu des chassepots obligeait l'infanterie allemande à céder le terrain, l'artillerie, intervenant à propos, a rétabli l'équilibre et décidé la victoire. A Spieheren, à Gravelotte, à Sedan, sur la Loire et dans le Nord, partout elle a été admirable, autant par son intelligence que par l'irrésistible puissance de son tir.

A Gravelotte, plus de 100 bouches à feu, réunies en une seule batterie, intervinrent vers la fin de la journée. Cette masse d'artillerie décida la victoire.

A Bapaume, si nous en croyons les récits, 10,000 hommes d'infanterie furent appuyés par 84 pièces d'artillerie et obligèrent à la retraite 40,000 Français qui n'avaient que 60 canons.

Afin de mieux apprécier notre situation, il est utile de mettre en parallèle l'organisation des corps d'armée prussiens et l'organisation de notre armée de campagne.

Le corps d'armée prussien se compose de deux divisions d'infanterie, une division de cavalerie, une réserve d'artillerie et une certaine quantité d'équipages d'administration et d'ambulance.

1^{re} division d'infanterie :

15 bataillons et 1 régiment de cavalerie, avec 4 batteries à 6 pièces, soit 24 pièces.

2^e division d'infanterie :

12 bataillons et 1 régiment de cavalerie, avec 4 batteries à 6 pièces, soit 24 pièces.

Division de cavalerie :

4 régiments de cavalerie avec 2 batteries à cheval, soit 12 pièces. .

Réserve d'artillerie :

6 batteries, soit 36 pièces.

En moyenne, 30,000 combattants et 96 pièces.

Pour 30,000 combattants, il y a donc, dans un corps d'armée prussien, 96 bouches à feu, c'est-à-dire plus de 3 pièces par 1,000 hommes; de plus il y a, indépendamment de l'artillerie de réserve de chaque corps d'armée, une réserve

centrale d'artillerie. Ces deux fractions réunies forment les $\frac{3}{4}$ de l'artillerie divisionnaire (1).

Les divisions de notre armée de campagne comprennent actuellement 13 bataillons et 2 escadrons de cavalerie chacune. Leur effectif sur le pied de guerre complet est d'environ 12,000 hommes.

On n'a pu attacher à chacune de ces divisions que 2 batteries de 8 canons, soit 16 canons, c'est-à-dire, 8 de moins que dans l'armée allemande.

Notre réserve d'artillerie se compose actuellement de 8 batteries, soit 60 canons, c'est-à-dire 9 batteries ou 54 canons de moins que dans l'armée allemande.

Nous nous trouvons donc de beaucoup au-dessous des bases de l'artillerie étrangère, et cependant notre armée est appelée à jouer un rôle purement défensif; elle est composée en majeure partie de jeunes soldats, et, en outre, lorsqu'elle aura à agir, elle devra tout entière entrer en ligne et ne pourra jamais, comme les grandes armées, emprunter de l'artillerie à des corps non engagés.

En terminant ce paragraphe, je dois encore faire remarquer qu'excepté l'Autriche et la Belgique, tous les pays, dans l'intérêt de la mobilité de l'arme, ont mis leurs batteries de campagne à 6 pièces, au lieu de 8.

§ 7.

Génie.

Pour faire bien apprécier la situation de l'arme du génie, il convient de donner quelques détails relativement à la répartition de ces troupes, lors de la mise de l'armée sur le pied de guerre.

Il est d'usage, et le règlement sur le service des armées en campagne le prescrit d'ailleurs, d'attacher une compagnie du génie à chaque division d'infanterie; mais on n'a pu disposer pour ce service que d'une compagnie et demie pour les cinq divisions.

Le parc du génie de l'armée n'a pu être complètement organisé, faute de troupes du génie. Il faut au moins une demi-compagnie pour le service de ce parc.

A Anvers, qui réclamait 10 compagnies pour le service de la place et des forts, on n'eut que 7 compagnies.

A Termonde on ne laissa qu'une compagnie, au lieu de une et demie que réclame l'extrême importance de la position.

On a mis une compagnie à Diest, une demi-compagnie à Namur et une demi-compagnie dans chacun des forts de Liège.

On voit que partout à peu près le nombre des compagnies du génie s'est trouvé en-dessous du chiffre qu'il aurait dû atteindre pour que le service fût bien organisé.

(1) Dans la campagne de 1866, le nombre total des batteries attachées aux divisions de la première armée prussienne était de 29, et le nombre de batteries attachées aux réserves était de 21. Le nombre total des batteries divisionnaires de la deuxième armée était de 53, et le nombre des batteries attachées aux réserves était de 24.

Il y a lieu de constater que les bases d'après lesquelles on a évalué en 1868 le personnel des places fortes ont changé. Les citadelles de Tournay et de Gand ont été supprimées, à la vérité ; mais, par contre, on a entrepris la construction des forts de Zwyndrecht et de Burght, sur la rive gauche de l'Escaut, devant Anvers ; on poursuit le rétablissement des forts Saint-Philippe et La Perle sur le bas Escaut ; enfin, on construit des ouvrages de campagne destinés à couvrir le débouché et les approches de Tervonde sur la rive gauche de l'Escaut.

Ces modifications dans le système de nos forteresses ont évidemment créé des nécessités auxquelles il est devenu difficile de faire face avec le personnel disponible.

Il est à remarquer qu'en Prusse, il y a une compagnie de pionniers par brigade, et qu'en France il y a toujours eu une compagnie par division. Or, on ne doit pas perdre de vue que la guerre défensive, qui sera toujours celle que la Belgique aura à faire, exige beaucoup plus de troupes du génie que la guerre offensive.

§ 8.

Train de l'armée.

L'exposé qui a été fait des divers services de l'armée montre qu'indépendamment des canons et des voitures appartenant aux batteries, l'équipage de campagne se compose d'un nombre considérable de voitures de différentes espèces, qui sont toutes indispensables à la guerre. Les unes sont nécessaires pour fournir aux troupes les moyens de combattre ; les autres, pour assurer leurs subsistances.

Ces voitures (sans compter celles qui existent dans les batteries) sont :

- 1° Celles des colonnes de munitions ;
- 2° Celles du parc d'artillerie ;
- 3° Celles de l'équipage des pontonniers ;
- 4° Les chariots à outils du génie appartenant soit aux compagnies de cette arme attachées aux divisions, soit au parc du génie ;
- 5° Les voitures des télégraphistes militaires ;
- 6° Les voitures des ambulances ;
- 7° Les fourgons d'administration, pour le transport des vivres et fourrages ;
- 8° Les voitures des quartiers généraux, pour le transport des archives et des plans ;
- 9° Les fourgons à bagages des généraux et des troupes.

La simple énumération de ces différents services suffit pour en faire apprécier l'importance.

S'ils ne sont pas bien organisés, la mobilisation de l'armée éprouve des retards et des à-coups fâcheux. Cette vérité est devenue évidente par l'expérience que nous venons de faire.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, notre matériel roulant de campagne existe, pour ainsi dire, au grand complet ; il ne nous manque que les fourgons destinés au transport des vivres et des fourrages. Mais le personnel nécessaire à la conduite d'une partie de ces voitures nous a fait complètement défaut, car le train d'artillerie actuel sur pied de guerre ne nous a fourni que 8 officiers et 276 sous-officiers et soldats, et c'est avec un personnel aussi insuffisant qu'on a dû essayer

d'organiser les attelages de plus de 500 voitures conduites les unes à 6 et les autres à 4 chevaux. Pour suppléer à ce qui manquait aux services les plus urgents, on a été obligé de verser dans le train d'artillerie plus de 600 soldats de cavalerie dont on n'a pu faire que de très-mauvais conducteurs, attendu qu'ils n'avaient aucune notion ni des harnais, ni de la conduite des voitures.

L'expérience a prouvé que ces conducteurs improvisés ne conviennent en aucune façon au service du train, car toutes les voitures confiées à leurs soins ont été rapidement dégradées, et elles sont aujourd'hui dans un état tel qu'elles réclament de grandes réparations.

Malgré l'emprunt de 600 hommes fait à la cavalerie, le train n'aurait pu atteler ni les fourgons d'administration pour les transports des vivres et des fourrages, ni les fourgons à bagages des troupes, ni les voitures du parc de génie.

Quant aux cadres nécessaires à la surveillance des nombreuses voitures dont nous venons de donner l'énumération, ils ne se composaient que de 8 officiers. Il suffit d'énoncer ce chiffre, pour faire comprendre les impossibilités qu'on a rencontrées dans l'improvisation des divers services du train de l'armée.

RÉSUMÉ.

Si l'expérience qui vient d'être faite a démontré que l'organisation de l'armée est bonne, elle a amené à reconnaître aussi, je ne saurais le dissimuler, que sur certains points les intentions du législateur ne se trouvent pas complètement remplies.

A raison de cette circonstance et des modifications introduites ou en voie de l'être dans les moyens défensifs des États qui nous entourent, je ne puis affirmer aujourd'hui qu'à nombre égal, nos troupes, sous plusieurs rapports, soient à la hauteur de celles de ces États.

Pour mettre à couvert ma responsabilité, j'ai le devoir de signaler particulièrement à la Législature les cinq points suivants :

- 1° Le déchet qui fait que le nombre d'hommes dont nous disposons n'est pas celui voulu par la loi ;
- 2° Le peu de solidité des 4^{es} et 5^{es} bataillons d'infanterie ;
- 3° La disproportion qui vient de se révéler entre l'importance de notre artillerie de campagne et celle des artilleries étrangères ;
- 4° L'état incomplet de notre intendance ;
- 5° L'absence du train qui n'a jamais existé sérieusement en Belgique.

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

Bruxelles, le 15 mars 1870.



ANNEXES.

ANNEXE A.

Tableau indiquant le maximum de

ARMÉES.	EFFECTIF EN SOLDE.																
	PRÉSENTS.					DÉTACHÉS.					Aux HÔPITAUX.		En JUGEMENT.		En CONGÉ.		TROUPES en petite permission (8 à 15 jours.)
	Hommes.		Chevaux.			Hommes.		Chevaux.			Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	
	Officiers.	Troupes.	D'officier.	DE GROUPE.		Officiers.	Troupes.	D'officier.	DE TROUPE.								
De selle.				De trait.	De selle.				De trait.								
Infanterie	1,701	55,112	343	»	»	140	3,745	3	»	»	»	1,082	»	259	17	»	44
Cavalerie	322	5,997	583	4,628	»	70	1,434	115	747	»	»	172	»	30	3	4	28
Artillerie	390	10,105	299	598	3,339	37	1,402	44	100	597	1	248	»	39	6	1	3
Génie	75	1,661	13	»	»	12	22	9	»	»	»	15	»	8	1	»	»
Gendarmerie	44	1,395	56	880	»	1	30	2	18	»	»	2	»	»	»	»	»
Bataillon d'adminis- tration. *	60	782	»	»	»	6	19	»	»	»	»	11	»	2	»	»	3
TOTAL	2,592	75,052	1,294	6,106	3,339	266	6,352	173	865	597	1	1,530	»	338	27	5	78

(a) Dans ce chiffre figurent 6,547 miliciens mariés des classes de 1861 et 1862.

l'effectif en solde (20 août 1870).

					EFFECTIF SANS SOLDE.						TOTAL GÉNÉRAL.					VOLONTAIRES PURS à la date de l'établissement de la situation.			
TOTAL.					TROUPES en congé.		CONDAMNÉS		Sans PERMISSION. Manquant.		TOTAL.		HOMMES.		CHEVAUX.				
Hommes.		Chevaux.			Limité.	Illimité.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	D'officier.		DE TROUPE.		
Officiers.	Troupes.	D'officier.	De selle.	De trait.													De selle.	De trait.	
1,838	60,242	346	»	»	1,398	8,969	»	466	»	1,139	»	11,972	1,858	72,214	346		»	»	4,588
395	7,661	702	5,375	»	126	1,537	»	62	»	71	»	1,796	395	9,457	702	5,375	»	1,215	
434	11,497	344	698	3,936	249	1,324	»	86	»	180	»	1,839	434	13,336	344	698	3,936	956	
88	1,706	22	»	»	18	165	»	11	»	82	»	276	88	1,982	22	»	»	158	
45	1,427	58	898	»	25	»	»	»	»	»	»	25	45	1,452	58	898	»	1,084	
66	817	»	»	»	6	96	»	1	»	7	»	110	66	927	»	»	»	116	
2,886	83,350	1,472	6,971	3,936	1,822	(a) 12,091	»	626	»	1,479	»	16,018	2,886	99,368	1,472	6,971	3,936	8,117	

ANNEXE B.

Tableau indiquant le nombre des miliciens incorporés, le nombre de ceux qui figurent dans les situations, et enfin le nombre de ceux qui sont rentrés.

	Chiffre de l'incorporation.	Chiffre de la situation.	Chiffre des hommes rentrés.
Classe de 1861	10,000	7,901	4,276
— 1862	10,000	7,991	4,399
— 1863	10,000	8,210	6,769
— 1864	10,000	8,198	6,896
— 1865	10,000	8,113	7,180
— 1866	10,000	8,370	7,333
— 1867	10,000	8,513	7,796
— 1868	10,000	8,814	8,009
— 1869	12,000	11,026	10,257
— 1870	12,000	11,317	9,676
	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 104,000	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 88,433	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 72,613

Les miliciens mariés des classes de 1861 et 1862 étant dispensés du rappel, conformément à la loi, cette circonstance explique la faiblesse relative du nombre des hommes qui sont rentrés. On a pu constater que le nombre des hommes mariés de ces deux classes était de 6,547.

Le nombre des miliciens mariés des classes de 1863, 1864, 1865 et 1866, qui sont rentrés, s'est élevé à 5,592. (Voir annexe C.)

ANNEXE C.

État indiquant les hommes mariés des classes 1861 à 1866.

CORPS.	MILICIENS MARIÉS DE						Observations.
	1861	1862	1863	1864	1865	1866	
Régiment des carabiniers.	214	225	189	408	53	4	Les hommes mariés des classes de 1861 et 1862 n'ont pas été rappelés, soit. . 3,318 3,229 6,547 Les mariés des classes de 1863 à 1866 ont seuls été rappelés, soit 2,646 1,875 858 213 5,592 Total des mariés. . 12,139
2 ^e régiment de chasseurs.	449	447	133	93	54	20	
3 ^e id.	490	474	88	99	38	40	
1 ^{er} régiment de ligne . .	452	460	127	87	26	40	
2 ^e id. . .	490	484	143	77	43	44	
3 ^e id. . .	439	446	99	75	48	40	
4 ^e id. . .	416	420	147	84	35	44	
5 ^e id. . .	480	440	147	121	43	40	
6 ^e id. . .	434	465	139	102	54	5	
7 ^e id. . .	436	432	130	87	45	41	
8 ^e id. . .	487	445	132	80	34	46	
9 ^e id. . .	459	467	145	76	44	44	
10 ^e id. . .	484	476	92	98	44	43	
11 ^e id. . .	455	434	134	74	44	25	
12 ^e id. . .	453	459	170	85	37	43	
Régiment des grenadiers.	472	440	104	86	24	42	
Total de l'infanterie. .	2,550	2,484	2,029	1,426	657	498	
École de cavalerie	44	8	43	40	»	»	
4 ^{er} régiment de chasseurs.	38	60	34	23	7	»	
2 ^e id.	60	42	45	43	4	»	
1 ^{er} régiment de lanciers. .	36	39	22	7	8	4	
2 ^e id. . .	25	24	48	20	5	»	
3 ^e id. . .	30	24	23	26	8	4	
4 ^e id. . .	46	44	26	48	3	»	
Régiment des guides . . .	33	27	44	41	7	»	
Total de la cavalerie.	249	232	465	428	42	2	
1 ^{er} régiment d'artillerie. .	68	96	62	43	26	»	
2 ^e id. . .	73	76	91	51	47	»	
3 ^e id. . .	93	70	79	57	49	4	
4 ^e id. . .	54	40	40	27	47	4	
5 ^e id. . .	65	72	51	45	21	3	
6 ^e id. . .	75	89	62	46	26	»	
Total de l'artillerie . .	428	443	385	269	426	8	
Régiment du génie. . . .	97	69	47	43	29	4	
Bataillon d'administration.	4	4	43	3	4	4	
Sédentaires	»	»	7	6	3	»	
TOTAL GÉNÉRAL.	3,348	3,229	2,646	1,875	858	213	= 12,139

ANNEXE D.

Note relative au contingent.

Le contingent annuel dont l'armée dispose depuis la réorganisation de 1868, n'enlève à la population qu'un homme sur 420 habitants, tandis que, sous le gouvernement des Pays-Bas, la milice enlevait un homme sur 300 (loi du 8 novembre 1818). Depuis 1830 jusqu'en 1839, le contingent annuel, qui était alors de 12,000 hommes, prenait un homme sur 366 habitants.

En 1840, le rapport entre le contingent et la population était de un homme sur 407 ; ainsi à aucune époque il n'a été aussi faible qu'aujourd'hui ⁽¹⁾.

La conséquence de l'insuffisance des contingents dont pouvait disposer le Gouvernement, au début du conflit franco-prussien, a été qu'aucune arme n'a pu atteindre l'effectif fixé par la loi d'organisation.

⁽¹⁾ On peut dire que de tous les États de l'Europe, la Belgique est le pays où le service est le moins lourd pour la population. En effet, la milice prend en :

Portugal	1 homme sur 392 habitants.
Autriche	1 id. 377 id.
Prusse.	1 id. 358 id.
Hollande	1 id. 329 id.
Italie	1 id. 319 id.
Wurtemberg	1 id. 303 id.
Bavière.	1 id. 302 id.
Danemark.	1 id. 317 id.
Suisse	1 id. 203 id.

ANNEXE E.

Etat comparatif des volontaires.

CORPS.	VOLONTAIRES		EN PLUS.	EN MOINS.	Observations.
	au 1 ^{er} AOÛT.	au 20 AOÛT.			
Régiment des carabiniers.	352	337	»	15	
2 ^e régiment de chasseurs.	344	330	»	14	
3 ^e id.	294	289	»	5	
1 ^{er} régiment de ligne . .	322	289	»	33	
2 ^e id.	245	251	6	»	
3 ^e id.	274	290	16	»	
4 ^e id.	266	282	16	»	
5 ^e id.	221	223	2	»	
6 ^e id.	276	294	18	»	
7 ^e id.	250	282	32	»	
8 ^e id.	294	280	»	14	
9 ^e id.	301	310	9	»	
10 ^e id.	256	225	»	31	
11 ^e id.	324	334	10	»	
12 ^e id.	227	229	2	»	
Régiment des grenadiers.	220	219	»	1	
1 ^{re} compagnie sédentaire.	35	35	»	»	
2 ^e id.	26	28	2	»	
Ecole des enfants de troupe.	15	10	»	5	
Division de discipline. . .	67	51	»	16	
Total de l'infanterie. . .	4,609	4,588	113	134	
École de cavalerie	30	31	1	»	
1 ^{er} régiment de chasseurs.	207	234	24	»	
2 ^e id.	164	208	44	»	
1 ^{er} régiment de lanciers. . .	153	154	1	»	
2 ^e id.	125	172	47	»	
3 ^e id.	127	123	»	4	
4 ^e id.	120	117	»	3	
Régiment des guides	177	179	2	»	
Total de la cavalerie.	4,103	4,215	119	7	
1 ^{er} régiment d'artillerie. . .	214	217	3	»	
2 ^e id.	155	162	7	»	
3 ^e id.	162	152	»	10	
4 ^e id.	176	172	»	4	
5 ^e id.	122	120	»	2	
6 ^e id.	131	133	2	»	
Total de l'artillerie. . .	960	956	42	16	
Génie.	162	158	»	4	
Gendarmerie	1,142	1,084	»	58	
Bataillon d'administration	116	116	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL.	8,092	8,117	244	219	

ANNEXE F.

Etat indiquant, par catégories, les hommes qui ont joui du bénéfice de la loi d'amnistie du 2 septembre dernier.

CORPS.	NOMBRE DE								TOTAUX		TOTAUX GÉNÉRAUX.
	Volontaires.		Miliciens.		Substituants.		Remplaçants.		par		
	Septembre.	Octobre.	Septembre.	Octobre.	Septembre.	Octobre.	Septembre.	Octobre.	Septembre.	Octobre.	
Régiment des carabiniers.	9	6	43	8	6	5	3	4	31	47	48
2 ^e régiment de chasseurs	7	3	4	3	17	4	3	3	31	3	44
3 ^e id.	4	3	2	3	5	4	3	2	41	42	23
4 ^{er} régiment de ligne	4	»	6	3	4	4	2	»	43	7	20
2 ^e id.	2	4	1	2	3	6	»	4	6	43	49
3 ^e id.	»	»	5	»	5	6	3	»	43	6	49
4 ^e id.	»	2	3	4	4	6	2	3	9	42	24
5 ^e id.	2	»	4	4	5	7	6	4	47	9	26
6 ^e id.	4	»	4	4	7	5	3	9	42	45	27
7 ^e id.	»	1	4	4	6	5	4	4	44	41	25
8 ^e id.	4	2	3	4	5	2	6	1	48	6	24
9 ^e id.	5	4	5	2	12	6	3	6	25	45	40
10 ^e id.	2	4	4	2	8	5	4	3	45	44	29
11 ^e id.	3	4	8	5	48	7	5	6	34	49	53
12 ^e id.	»	4	4	3	8	4	5	8	47	43	30
Régiment des grenadiers.	»	»	40	4	30	5	6	3	46	9	55
1 ^{er} régiment de chasseurs à cheval.	4	4	»	»	3	2	»	4	4	4	8
2 ^e id. id.	2	4	»	4	4	6	»	»	6	8	44
4 ^{er} régiment de lanciers	4	3	»	3	4	4	4	2	5	9	15
2 ^e id.	2	4	4	4	2	»	»	2	6	4	9
3 ^e id.	3	4	3	4	3	4	4	4	40	40	20
4 ^e id.	4	»	3	2	3	»	»	2	6	4	40
Régiment des guides	4	»	4	2	4	2	4	»	40	4	14
4 ^{er} régiment d'artillerie	3	»	7	4	»	5	4	3	11	9	20
2 ^e id.	4	2	4	»	4	2	2	»	8	4	42
3 ^e id.	4	»	4	2	6	2	»	»	8	4	42
4 ^e id.	»	»	5	4	4	2	4	»	10	3	43
5 ^e id.	4	»	2	»	4	»	4	4	8	4	9
6 ^e id.	2	»	3	»	2	3	2	4	9	4	43
Régiment du génie	4	4	5	3	4	4	2	»	42	5	47
1 ^{re} compagnie sédentaire.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2 ^e id.	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4	4
Bataillon d'administration	»	»	4	»	»	2	2	»	3	2	5
Gendarmerie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
École des enfants de troupe.	»	»	4	»	»	»	»	»	4	»	4
École de cavalerie.	»	»	»	4	»	2	»	»	»	3	3
Division de discipline	»	4	»	»	2	»	»	»	2	4	3
	60	36	443	59	186	109	72	67	431	274	702
	96		472		295		439		702		

ANNEXE G.

CASERNEMENT.

Demi-fournitures de l'État au 7 septembre 1870.

PLACES.	PAILLASSES.	SACS DE CAMPMENT.	TRAVERSINS.	COUVERTURES.	DRAPS DE LIT.		Lins MILITAIRES.	Lins DES VILLES.
					BLANCS.	ÉCRUS.		
Alost	61	»	30	64	»	120	490	»
Anvers.	2,600	6,170	7,784	42,306 ^(a)	»	11,676	14,613	»
Bruges.	300	1,150	1,100	2,450	»	2,000	337	»
Bruxelles	348	2,145	472	1,912	»	4,380	3,881	»
Camp de Beverloo.	»	19,318	223	15,354	»	620	895	»
Charleroi.	521	975	501	1,375	1,002	»	52	»
Diest	1,574	100	1,482	2,141	»	2,815	1,048	»
Gand	200	»	»	184	»	»	»	4,586
Hasselt	»	700	»	700	»	»	6	»
Liège	511	1,290	542	1,608	»	1,556	1,300	1,299
Lierre.	»	1,000	498	1,078	»	575	270	»
Louvain	40	800	»	842	»	»	»	1,500
Malines	534	490	»	1,517	»	»	»	1,247
Mons	»	2,500	»	2,500	»	»	90	»
Namur.	631	1,500	635	3,561	1,431	»	647	»
Saint-Nicolas.	468	200	179	698	»	496	260	»
Saint-Trond	154	»	150	150	405	»	12	»
Saint-Bernard	96	1,486	»	1,539	»	»	175	»
Termonde	1,496	2,000	1,604	3,612	1,889	2,557	1,040	»
Tournay	»	2,500	»	2,500	»	»	4	»
Tirlemont	253	»	260	259	»	653	»	»
Vitvorde	85	20	75	95	200	»	210	»
Ypres	80	»	»	50	»	»	»	1,690
Huy	»	700	»	700	»	»	»	»
TOTAUX	9,919	45,044	15,532	57,145	4,927	24,448		
		54,963						
Ostende							20	»
Audenarde							»	660
Ath							»	520
TOTAUX							25,650	14,502

(a) Demi-couvertures 6,529.

ANNEXE H.

REMONTE EXTRAORDINAIRE DE 1870.

Relevé des achats opérés sur le crédit de 3,450,000 francs.

CORPS ET COMMISSIONS.	CHEVAUX ACHETÉS.			MONTANT de LA DÉPENSE.	Observations.
	CAVALERIE.	ARTILLERIE.			
		Selle.	Trait.		
1 ^{er} de chasseurs à cheval	1	»	»	1,000 »	Le crédit alloué est de fr. 3,450,000 » Les dépenses s'élèvent à 3,043,653 19 Il reste sans emploi . fr. 406,346 81
2 ^e id.	9	»	»	8,950 »	
1 ^{er} de lanciers	36	»	»	33,900 »	
2 ^e id.	19	»	»	15,385 »	
3 ^e id.	127	»	»	120,315 »	
4 ^e id.	41	»	»	36,175 »	
Guides et école	36	»	»	34,125 »	
1 ^{er} d'artillerie	»	72	159	163,835 »	
2 ^e id.	»	56	513	377,525 »	
Id. derniers achats pour le train.	»	»	150	96,075 »	
3 ^e d'artillerie	»	19	243	172,732 60	
Commission du Hainaut	417	»	»	408,127 20	
Id. Du Roy	20	»	»	18.130 »	
Id. Schummer	»	42	847	638,166 38	
Id. Didier	»	30	1,009	649,742 01	
Fourniture de Douterlaigne	236	»	»	223,750 »	
TOTAUX	942	219	2,921	2,907,933 19	
Chevaux de fourgon	»	»	64	45,720 »	
TOTAUX GÉNÉRAUX	942	219	2,985	3,043,653 19	
	4,146				

ANNEXE I.

HABILLEMENT.

Etat comparatif des quantités d'effets, d'étoffes et des principaux objets qui se trouvaient en magasin le 1^{er} juillet, le 6 août, le 30 septembre 1870 et le 1^{er} janvier 1871, non compris celles en confection ou à recevoir sur les commandes.

EFFETS, ÉTOFFES ET OBJETS.	QUANTITÉS EN MAGASIN LE			EN MAGASIN	Observations.
	1 ^{er} juillet.	6 août.	30 septembre.	le 1 ^{er} janv. 1871.	
Tuniques, dolmans, habits.	»	700	5,800	5,760	
Vestes	15,200	6,400	11,000	15,320	
Capotes	12,600	5,000	7,500	8,080	
Manteaux	1,900	1,200	1,500	1,560	
Pantalons de drap	11,000	5,900	12,500	12,450	
Id. de cheval et charivaris.	1,400	700	1,600	1,600	
Bonnets de police.	11,500	4,900	14,400	14,750	
Gilets de flanelle (mètres)	5,500	1,900	4,200	4,410	
Drap bleu de sous-officier —	1,450	1,400	2,000	2,660	
Id. vert id. —	270	500	800	960	
Id. gris bleu id. —	600	700	1,700	1,150	
Id. marengo id. —	1,400	1,700	2,000	2,060	
Id. gris belge id. —	140	370	650	550	
Drap bleu de soldat . . —	44,900	57,900	45,000	47,950	
Id. vert id. . . —	7,200	6,500	7,200	7,500	
Id. gris bleu id. . . —	8,100	2,900	5,600	10,680	
Id. marengo id. . . —	12,400	6,500	12,500	21,520	
Id. gris belge id. . . —	1,500	700	1,200	2,600	
Id. écarlate distinctif . —	1,200	1,100	1,500	1,910	
Id. jaune id. . . —	700	500	600	720	
Flanelle. —	6,500	5,200	4,000	5,620	
Chaussettes (paires).	68,900	53,800	49,000	34,660	
Chapeaux, shakos, etc.	12,200	10,000	14,000	9,010	
Cretonne pour doublure. (mètres)	77,000	57,000	96,000	122,280	
Chemises	45,900	24,900	52,400	58,940	
Caleçons.	61,200	45,900	49,200	50,580	
Pantalons blancs	19,000	7,600	8,200	12,200	
Id. écarlés	15,200	8,100	9,200	12,590	
Bottines (paires)	55,700	19,200	58,800	55,110	
Bottes id.	6,700	4,500	4,700	5,990	

ANNEXE J.

HABILLEMENT.

Situation des magasins des corps, du 1^{er} juillet au 30 septembre 1870, et situation au 1^{er} janvier 1871.

EFFETS, ÉTOFFES ET OBJETS.	EN MAGASIN au 1 ^{er} juillet et à recevoir par les commandements ordinaires.	COMMANDES et confections extraordinaires.	TOTAL au 30 septembre 1870.	DISTRIBUÉ du 1 ^{er} juillet au 30 septembre.	RESTE au 30 septembre.		RESTE au 1 ^{er} janv. 1871.	
					En magasin.	À recevoir sur les commandements et les confections.	En magasin.	À recevoir sur les commandements et les confections.
Tuniques, dolmans et habits . . .	450	6,200	6,650	700	3,400	2,550	5,760	2,520
Vestes	15,200	13,700	28,900	13,000	11,000	4,900	13,320	5,400
Capotes	12,600	7,900	20,500	10,000	7,300	3,200	8,080	4,440
Manteaux	1,900	1,200	3,100	1,200	1,300	600	1,560	650
Pantalons de drap	11,100	17,400	28,500	13,000	12,500	3,000	12,430	4,320
Id. de cheval et charivaris.	1,400	2,700	4,100	1,600	1,600	900	1,600	1,220
Bonnets de police	11,500	24,700	36,200	18,800	14,400	3,000	14,730	3,610
Gilets de flanelle . . . (mètres)	3,300	6,900	10,200	4,700	4,200	1,300	4,410	1,780
Drap bleu de sous-officier —	6,500	1,800	8,300	1,700	2,000	4,600	2,260	2,060
Id. vert id. —	1,100	300	1,400	140	800	460	960	90
Id. gris bleu id. —	3,400	1,800	5,200	500	1,700	3,000	1,130	3,310
Id. marengo id. —	4,600	1,800	6,400	800	2,000	3,600	2,060	1,500
Id. gris belge id. —	700	300	1,000	60	600	340	550	180
Drap bleu de soldat. . . —	87,100	28,000	115,100	23,000	43,000	49,000	47,950	30,980
Id. vert id. . . . —	14,400	3,600	18,000	2,600	7,200	8,200	7,800	3,950
Id. gris bleu id. . . . —	25,500	7,000	32,500	12,800	5,600	14,100	10,680	4,000
Id. marengo id. . . . —	46,300	20,000	66,300	17,400	12,300	36,600	21,520	18,210
Id. gris belge id. . . . —	6,300	3,000	9,300	2,500	1,200	5,600	2,600	2,180
Id. écarlate distinctif. . —	4,300	3,000	7,300	1,500	1,600	4,200	1,910	2,000
Id. jaune id. . . . —	1,200	300	1,500	300	600	600	720	250
Flanelle —	16,000	»	16,000	5,900	4,000	6,100	3,620	5,640
Shakos, chapeaux, etc	34,000	»	34,000	8,500	14,000	11,500	9,010	15,370
Chaussettes (paires)	121,000	»	121,000	54,000	49,300	17,700	34,660	43,420
Cretonne pour doublure (mètres)	146,000	54,000	200,000	47,000	96,000	57,000	122,280	500
Chemises	119,100	»	119,100	48,000	52,000	19,000	58,940	28,150
Caleçons	111,000	»	111,000	27,000	49,000	35,000	30,580	26,360
Pantalons blancs	51,800	»	51,800	26,400	8,200	17,200	12,200	23,350
Id. écrus	33,800	»	33,800	17,000	9,200	7,600	12,590	7,700
Bottines (paires)	87,500	68,400	155,900	64,000	39,000	52,900	53,110	44,340
Bottes —	9,500	4,600	14,100	5,600	4,700	3,800	5,390	1,420
Cols	71,000	»	71,000	23,000	20,000	28,000	14,270	35,850
Hayresacs	30,500	»	30,500	9,500	11,000	10,000	12,810	7,250

ANNEXE K.

BUFFLETERIE.

Situation des objets de buffleterie au 1^{er} juillet et au 30 septembre 1870.

DÉSIGNATION DES OBJETS.	EXISTANT au 1 ^{er} juillet.	COMMANDE extraordinaire.	TOTAL au 30 septembre.	Observations.
Infanterie et gène.				
Cartouchières en toile à voile	86,700	»	86,700	
Id. en cuir, ancien modèle.	79,000	»	79,000	
Ceinturons	94,900	7,800	102,700	
Porte-sabres.	36,150	6,600	42,750	
Porte-baïonnette	68,500	3,500	72,000	
Bretelles de fusil	88,100	12,000	100,100	
Caisses de tambour.	812	131	943	
Bretelles id.	1,033	»	1,033	
Colliers id.	1,023	»	1,023	
Clairons	1,126	263	1,389	
Cordons de clairon.	1,241	303	1,444	
Bonnets à poil	3,368	»	3,368	
Cavalerie.				
Coffrets de giberne.	4,338	»	4,338	
Baudriers id.	4,939	»	4,939	
Banderoles de carabine	918	»	918	
Bretelles id.	3,026	2,000	5,026	
Ceinturons de sabre	8,170	2,600	10,770	
Cartouchières en toile à voile	6,900	»	6,900	
Trompettes	164	20	184	
Cordons de trompette.	183	13	196	
Artillerie.				
Coffrets de giberne	1,250	600	1,850	
Baudriers id.	1,240	600	1,840	
Ceinturons de sabre, hommes à pied.	8,770	4,000	12,770	
Id. id. montés.	3,470	700	4,170	
Cartouchières en cuir.	4,500	»	4,500	
Trompettes	197	31	228	
Cordons de trompette	243	21	264	

ANNEXE L.

HARNACHEMENT.

Situation des objets de harnachement au 1^{er} juillet et au 30 septembre 1870.

DÉSIGNATION DES OBJETS.	EXISTANT au 1 ^{er} juillet.	COMMANDE extraordinaire.	TOTAL au 30 septembre.	Observations.
Cavalerie.				
Selles, nouveau modèle	2,100	»	2,100	
Id. ancien modèle.	5,450	»	5,450	
Schabraques	4,770	»	4,770	
Brides.	7,250	»	7,250	
Bridons	5,580	»	5,580	
Licous de campagne	6,600	»	6,600	
Id. d'écurie	4,800	1,920	6,720	
Chaînes (paires).	5,050	1,640	6,690	
Billots	9,900	4,200	14,100	
Couvertures de cheval.	4,900	1,630	6,530	
Filets à fourrage	7,200	4,500	11,700	
Artillerie.				
Schabraques.	520	»	520	
Licous de campagne	568	»	568	
Id. d'écurie	2,760	2,300	5,060	
Bridons d'abreuvoir	2,750	2,250	5,000	
Chaînes (simples)	2,350	3,650	6,000	
Billots	2,890	3,050	5,940	
Filets à foin	2,260	3,650	5,910	
Fouets de conducteur	1,930	»	1,930	
Couvertures de cheval	3,110	2,600	5,710	

ANNEXE M.

Relevé des dépenses extraordinaires engagées pour l'habillement, l'équipement, le harnachement et le casernement de l'armée.

HABILLEMENT.			VALEUR.	MONTANT PAR SERVICE.
<i>Commandes extraordinaires aux adjudicataires.</i>				
1,800	mètres de drap bleu de sous-officier à .	fr. 12 »	21,600	»
500	id. vert id.	12 »	3,600	»
1,800	id. gris bleu id.	9 19	16,542	»
1,800	id. marengo id.	9 79	17,622	»
320	id. gris belge id.	9 37	2,998	»
28,000	id. drap bleu de soldat	7 69	215,320	»
3,600	id. vert id.	7 69	27,684	»
7,000	id. gris bleu id.	6 85	47,810	»
20,000	id. marengo id.	7 »	140,000	»
5,000	id. gris belge id.	7 »	21,000	»
5,000	id. écarlate distinctif.	9 77	29,510	»
320	id. jaune id.	9 75	3,115	»
			346,599	»
600	garnitures de charivaris	10 98	6,388	»
<i>Contrats spéciaux.</i>				
34,000	mètres de cretonne Watertwist pour doubleure à	fr. » 75	40,500	»
10,000	paires de bottines.	9 »	90,000	»
13,000	id.	8 85	152,430	»
<i>Commandes aux maîtres ouvriers des corps.</i>				
13,000	paires de bottines à	8 85	379,690	»
4,600	id. bottes	12 50	56,580	»
			638,720	»
<i>Commandes supplémentaires du 8 décembre pour compléter les magasins jusqu'à concurrence de l'approvisionnement fixé par l'instruction du 20 janvier 1863, n° 200.</i>				
23,900	paires de bottines à	fr. 8 85 et 9 20	211,600	»
600	id.	12 50	7,380	»
5,500	mètres de flanelle	4 64	24,590	»
30,000	chemises	3 20	96,000	»
22,600	pantalons blancs.	3 20	72,320	»
			411,890	»
	A reporter		1,252,407	»

		VALEUR.	MONTANT PAR SERVICE.
	Report	411,890 »	1,252,407 »
	7,400 pantalons écrus à	3 » 22,200 »	
	10,000 caleçons de tricot	2 20 22,000 »	
	40,400 paires de chaussettes de 0 70 à 0 90	45,220 »	
	3,120 shakos de 4 30 à 5 16	14,920 »	
	600 chapeaux	6 48 3,870 »	
	400 talpacks	10 62 4,240 »	
	17,550 cols à 0 52 et 2,000 coiffes	0 39 9,900 »	
	1,290 fausses bottes	8 36 10,780 »	
	9,550 gourdes, banderoles, bretelles, etc	19,500 »	
	9,400 essuie-mains, besaces, sacs à avoine, etc.	8,700 »	
	Objets de passementerie de toute espèce	40,200 »	
	Objets d'habillement et d'équipement, tels que coutils, brosses, boutons, panaches, gants, éponges, étrilles, ciseaux, etc.	58,300 »	
	Total pour l'habillement	651,720 »	1,004,127
CASERNEMENT.			
<i>Contrats spéciaux.</i>			
Premières fournitures :			
	11,500 sacs de campement de.	4 25 à 4 35 49,875 »	
	11,151 couvertures	155,537 90	205,412 90
Fournitures de décembre 1870 et janvier 1871 (a) :			
	10,000 sacs de campement de	5 45 à 5 64 55,720 »	
	40,539 couvertures	145,542 81	170,262 81
	Total pour le casernement		384,675 71
BUFFLETERIE ET HARNACHEMENT.			
<i>Contrats spéciaux.</i>			
	3,300 ceinturons en cuir noir à.	1 44 4,752 »	
	3,500 porte-sabre id.	2 07 6,851 »	
	1,000 porte-baïonnette en cuir noir	69 690 »	
	1,000 bretelles de carabine id.	1 65 1,650 »	
	9,900 id. fusil id.	1 77 17,525 »	
	A reporter	31,446 »	2,288,802 71

(a) De ces fournitures, fr. 46,562-81 seront imputés sur le budget de 1870.
et 132,900-» id. id. 1871.

			VALEUR.	MONTANT PAR SERVICE.
	Reports.	31,446 »	2,288,802 71
4,500	ceinturons en buffle (infanterie) à	2 19 9,855 »		
2,600	ceinturons de sabre (cavalerie)	7 90 20,540 »		
4,000	id. id. (hommes à pied de l'ar- tillerie)	6 44 25,760 »		
700	ceinturons de sabre (hommes montés de l'artillerie)	7 90 5,550 »		
2,500	porte-balonnets en buffle	0 87 2,175 »		
3,500	porte-sabre id.	2 56 8,448 »		
4,400	bretelles de fusil id.	1 95 2,145 »		
2,000	id. carabine id. (cavalerie)	1 75 3,460 »		
600	coffrets de giberne d'artillerie	5 58 3,228 »		
600	baudriers id.	8 78 5,268 »	117,855 »	
2,600	couvertures de cheval d'artillerie.	14 75 58,550 »		
<i>Commandes extraordinaires aux adjudicataires et aux maîtres ouvriers.</i>				
1,650	couvertures de cheval de cavalerie à . fr. 19 50	31,785 »	70,153 »	
1,640	paires de chaînes id.	1 62 2,656 80		
3,650	chaînes simples d'artillerie	0 81 2,936 50		
7,250	billots	0 28 2,050 »		
8,150	filets à foin	0 49 3,995 50	11,656 80	
4,220	licous d'écurie		29,255 50	
2,250	bridons d'abreuvoir.		15,527 50	
800	paires de sangles de selle	4 10	5,280 »	
100	selles à lames mobiles, 5 ^e lanciers	106 55 10,655 »		
100	couvre-paquetage id.	14 » 1,400 »	12,055 »	
100	accessoires de selle, 4 ^e lanciers		4,550 »	
1,440	sacoches pour les deux régiments de chas- seurs à cheval à	5 50	7,920 »	
265	clairons à fr. 15 20 et 51 trompettes à	15 60 4,267 20		
237	cordons de clairon et de trompette	1,156 92	5,424 12	
131	caisses de tambour		2,790 50	
7,800	plaques de ceinturon		3,354 »	
	Total de la buffleterie et du harnachement			285,763 22
	Total général			57 2,565 93

ANNEXE N.

Relevé des acquisitions faites pour la pharmacie centrale.

Objets de lingerie	7,820 »
Charpie et compresses	17,371 50
Bandages herniaires.	1,205 »
Sulfate de quinine	12,250 »
Bouchons.	742 50
Pots blancs	1,347 »
Bouteilles.	3,108 »
Papier, etc.	1,474 50
Alcool et vins	5,863 »
Substances médicamenteuses	41,778 90
Trousses	2,150 »
Argent de coupelle	500 »
Calicot écriu	2,520 »
Total.	98,110 40

ANNEXE O.

Relevé des acquisitions faites pour augmenter le matériel des hôpitaux militaires.

200 brancards	fr.	4,707 40
4,000 paires de draps de lit		48,800 »
700 id. id.		9,864 68
2,000 toiles à paille		12,500 »
2,000 sacs à paille.		2,842 »
10,950 kilogrammes de laine pour 700 matelas et 700 tra-		
versins		42,792 »
1,000 couchettes en fer		54,500 »
1,500 couvertures		24,000 »
10,000 paires de chaussettes		9,408 »
3,000 bonnets de coton		2,822 40
6,000 chemises.		19,080 »
1,000 toiles à matelas		8,250 »
1,000 toiles à traversin		2,150 »
2,000 caleçons		2,900 »
3,000 pantalons		8,850 »
1,812 ^m ,86 de drap		12,456 22
Total.	fr.	245,902 40

ANNEXE P.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Situation des approvisionnements au 1^{er} juillet 1870.

PLACES.	EFFECTIF DE LA GARNISON.	BOULANGERIES.		BOUCHERIES.		EFFECTIF EN CHEVAUX.	MAGASINS DE FOURRAGES.		
		GRAINS.	FARINES.	TÊTES de BÉTAIL.	VIANDE.		AVOINE.	FOIN.	PAILLE.
		Kil.	Kil.	»	Kil.		Kil.	Kil.	Kil.
Alost	»	»	»	»	»	120	26,373	14,587	26,522
Anvers.	7,700	171,360	162,396	79	8,852	737	204,744	216,606	288,442
Beverloo	14,000	»	162,960	220	7,035	2,600	290,300	166,700	199,500
Bruges.	900	36,000	34,385	12	536	600	176,461	96,725	120,000
Bruxelles.	3,300	80,000	101,228	26	246	1,000	344,000	166,000	220,000
Diest.	863	30,280	15,050	»	»	»	»	»	»
Gand	2,950	75,000	49,800	11	1,141	700	275,074	126,002	156,508
Liège	1,200	»	79,041	10	551	252	86,900	93,300	113,200
Louvain	691	32,593	26,130	9	24	100	172,600	72,600	139,100
Malines	900	18,000	26,080	6	460	250	103,100	54,100	101,200
Mons.	1,680	40,800	50,690	23	93	500	122,300	38,800	83,200
Namur.	1,505	25,000	18,152	»	»	110	82,151	65,847	74,771
Saint-Trond	»	»	»	»	»	55	11,200	10,400	13,400
Termonde	896	24,960	21,000	»	»	»	»	»	»
Tirlemont	»	»	»	»	»	178	59,250	39,780	39,100
Tournay	1,540	16,000	20,000	25	651	156	147,700	77,100	85,500
Arlon	510	16,226	5,000	»	»	»	»	»	»
Charleroi.	1,100	32,000	16,360	»	»	143	47,600	12,800	29,700
Ypres	398	36,000	27,548	»	»	116	83,133	31,400	43,100
Ostende	1,200	»	12,563	»	»	»	»	»	»
Totaux.	41,333	634,219	828,383	421	19,589	7,817	2,232,883	1,282,747	1,733,243

ANNEXE Q.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Situation des approvisionnements au 30 septembre 1870.

PLACES.	EFFECTIF DE LA GARNISON.	BOULANGERIES.			BOUCHERIES.		EFFECTIF EN CHEVAUX.	MAGASINS DE FOURRAGES.				
		GRAINS.	FARINES.	RATIONS de PAIN.	TÊTES de DÉTAIL.	VIANDE.		AVOINE.	FOIN.	PAILLE.	DENRÉES BOTTELÉES.	
											FOIN.	PAILLE.
		Kil.	Kil.			Kil.		Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.
Alost	223	"	"	"	"	"	89	23,306	18,511	18,392	9,000	12,000
Anvers	12,000	621,140	136,744	31,122	248	9,271	500	425,658	371,420	354,717	5,550	8,000
Beverloo	5,644	"	112,700	11,611	101	1,071	1,817	145,013	290,215	136,951	47,836	7,355
Bruges	950	"	50,021	"	7	273	482	45,121	75,087	73,255	3,000	3,000
Bruxelles	3,500	75,530	184,233	5,331	70	400	800	213,455	382,002	129,613	1,200	1,200
Diest	627	27,250	63,950	1,253	"	"	"	"	"	"	"	"
Gand	2,861	106,700	126,700	2,736	33	2,026	700	582,286	321,477	181,765	4,200	2,400
Liège	3,000	40,000	171,866	13,325	20	2,072	900	111,991	375,000	223,764	"	"
Louvain	688	68,260	70,562	1,160	14	405	930	1,105,226	227,870	157,416	33,000	6,000
Malines	1,415	153,200	103,960	2,380	29	271	500	401,040	444,405	312,110	100,000	10,000
Mons	1,200	23,900	40,920	2,840	15	52	550	65,035	101,051	54,705	5,960	6,000
Namur	2,130	"	148,438	6,300	"	"	2,000	144,800	528,000	69,000	400,000	69,000
Saint-Trond	"	"	"	"	"	"	55	425,800	266,400	216,700	3,650	6,300
Termonde	1,465	16,430	133,421	4,206	"	"	"	"	"	"	"	"
Tirlemont	"	"	"	"	"	"	8	414,830	156,000	117,200	4,300	4,300
Tournay	1,080	16,000	36,952	2,538	12	164	470	66,114	71,228	64,133	9,900	2,600
Charleroi	1,000	32,000	39,874	"	"	"	500	56,622	57,209	71,043	"	"
Ypres	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	37,783	1,180,410	1,420,411	34,802	549	16,005	10,301	4,226,297	3,686,065	2,180,794	627,596	138,155

ANNEXE R.

Télégraphie.

L'arrêté royal du 15 avril 1868 ne donne à la compagnie spéciale du régiment du génie (artificiers et télégraphistes) qu'un cadre d'officiers, un sergent-major, un sergent-fourrier et deux tambours; les sergents, caporaux et soldats proviennent des autres compagnies du régiment et sont pris en subsistance à la compagnie spéciale.

Cette mesure a été prise dans un but d'économie, mais elle présente de grands inconvénients. Il importe que la compagnie spéciale, qui est appelée à satisfaire en temps de guerre à des services si importants, ait, comme la compagnie des pontonniers et la compagnie d'ouvriers, un personnel qui lui soit propre.

Les parties essentielles du matériel télégraphique sont bonnes, à l'exception toutefois des voitures, qui devront être remplacées.

On devrait prendre pour base du matériel ce qu'une compagnie d'un effectif ordinaire peut facilement établir et contrôler.

Quatre postes principaux, avec autant de postes volants; 140 à 150 kilomètres de lignes chargées sur des voitures spéciales, indépendamment des approvisionnements, pour tenir ce matériel au complet lorsqu'il fonctionne, paraissent des quantités suffisantes pour une compagnie de 120 à 130 hommes.

Le matériel roulant devait donc comprendre :

- 4 voitures-postes,
- 4 voitures de câbles,
- 6 voitures de fils,
- 1 voiture d'atelier.

Soit 15 voitures.

ANNEXE S.

Instruction sur le service du parc de campagne.

Le parc proprement dit est divisé en deux parties destinées : l'une, à l'armée d'observation, l'autre à la division mobile d'Anvers, et composées comme suit :

	PARC			
	de l'armée d'observation.		de la division mobile d'Anvers.	
	SUBD. A.	SUBD. B.	SUBD. A.	SUBD. B.
Caissons d'infanterie	68	67	18	18
id. de cavalerie (pour pistolets lisses-lanciers)	2	" "	" "	" "
id. de 4 rayé.	25	25	" "	" "
id. 6	10	10	4	4
Affûts de réserve de 4	5	5	" "	" "
id 6	1	1	1	" "
Chariots de batterie n° 1 de 4	2	2	" "	" "
id. n° 1 de 6.	1	" "	1	" "
id. n° 2.	1	1	" "	" "
Forges de campagne	5	2	1	" "
	114	109	25	22
	225		47	

Toutes les voitures énumérées subd. *A* sont attelées de 4 chevaux et suivent les corps d'armée ou la division mobile dans leurs mouvements. Les voitures énumérées subd. *B* sont toutes chargées à Anvers et prêtes à être dirigées en avant, pour remplacer celles des voitures de la subd. *A* dont le chargement est consommé.

La subdivision *A* du parc de l'armée d'observation est fractionnée en cinq par-

ties distinctes ou sections de parc, comprenant chacune 22 ou 25 voitures ainsi qu'il est indiqué ci-après :

	1	2	3	4	5
Caissons d'infanterie	22	25	25	"	"
id. de cavalerie.	"	"	"	1	4
id. de 4 rayé	"	"	"	12	11
id. de 6 id.	"	"	"	5	5
Affûts de réserve de 4	"	"	"	2	1
id. 6	"	"	"	"	1
Chariots de batterie n° 1 de 4	"	"	"	2	"
id. n° 1 de 6	"	"	"	"	1
id. n° 2.	"	"	"	"	1
Forges de campagne	1	"	"	1	1
	25	25	25	25	22

La 6^e section de parc (subd. A de la division mobile d'Anvers) n'est pas fractionnée.

Les 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e sections de parc restent réunies, suivent l'armée d'observation à une distance de quatre ou cinq lieues, ou occupent la position qui leur est assignée par le commandant de l'armée; la section de parc de la division mobile ne s'écarte d'Anvers pour suivre cette division que lorsque celle-ci, dans un cas exceptionnel, s'éloigne du camp retranché à plus de 5 lieues de distance.

Outre un détachement d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, le personnel de chacune des sections de parc est le suivant :

Officiers. 1 officier commandant du grade de lieutenant.
1 officier du grade de sous-lieutenant.

Total. 2 et 2 ou 4 chevaux d'officiers.

Troupe. 1 maréchal-des-logis-chef.
1 maréchal-des-logis ou sergent.
2 brigadiers ou caporaux.
22 à 25 canonniers à pied (1 par voiture).
1 maréchal-ferrant.
1 trompette.
46 à 52 conducteurs (2 par voiture plus 2 de réserve).
88 à 100 chevaux de trait (4 par voiture).

Plus autant de chevaux de selle de troupe que de sous-officiers, de brigadiers et de trompettes montés.

Tout ce personnel est sous les ordres du directeur et des sous-directeurs du parc.

Lorsqu'une bataille est imminente, l'une des sections de parc avec caissons d'infanterie et l'une des sections de parc avec caissons d'artillerie se portent en avant, d'après l'ordre qu'en donne au directeur des parcs le commandant de chaque corps d'armée, et se placent à 3,000 ou 4,000 mètres en arrière des lignes, dans la position qui leur est assignée par le commandant de l'artillerie du corps d'armée. Cette position doit être connue des officiers qui commandent les colonnes de munitions et de tous les commandants des batteries.

Les sections de parc servent au remplacement des voitures de batteries ou des colonnes de munitions qui leur sont envoyées dès qu'elles sont vides. Ce remplacement se fait avec la plus grande célérité.

Toutes les voitures vides des sections de parc qui se sont portées en avant sont envoyées, sous la conduite de gradés, à celles qui se trouvent plus en arrière, où on les dételle pour être dirigées sur Anvers. Le personnel qui a amené ces voitures vides, attelle immédiatement d'autres voitures pour rejoindre la fraction dont il est détaché, ou bien il reste au parc s'il en a reçu l'ordre.

Les voitures vides des parcs sont, dans le plus bref délai et par les voies les plus rapides, expédiées sur Anvers, d'où on renvoie par les mêmes voies des voitures chargées de même espèce et en même nombre.

La section de parc de la division mobile d'Anvers se conforme aux prescriptions données ci-dessus pour le parc de l'armée d'observation.



ANNEXE T.

Instruction sur le service des colonnes de munitions d'infanterie et de cavalerie.

Une division de l'armée en campagne se compose de :

- 2 brigades d'infanterie à 6 bataillons chacune,
- 1 bataillon de carabiniers,
- 1 escadron de cavalerie,
- 2 batteries montées,
- 1/2 compagnie du génie.

L'ensemble des voitures qui font partie d'une division forme une colonne qui est placée sous le commandement d'un officier d'artillerie, et prend le nom de *colonne de munitions*.

La colonne de munitions comprend 15 voitures attelées de 6 chevaux chacune, savoir :

- 15 caissons de bataillon (1 par bataillon),
- 1 id. de cavalerie (pour les 4 escadrons),
- 1 forge.

Chaque caisson contient 20,000 cartouches à balle. Les caissons de bataillon sont en outre pourvus chacun de 12 sacs à distribution (2 par compagnie.)

Ces sacs en toiles à voile sont ouverts par leur milieu, et leurs extrémités en forme de besace peuvent contenir chacun 18 paquets de cartouches à balle. Pour fermer ces sacs, il suffit de les tordre par leur milieu.

Le personnel de la colonne de munitions se compose de :

- 1 officier d'artillerie du grade de lieutenant,
- 1 officier d'infanterie du grade de sous-lieutenant,
- 2 sous-officiers d'artillerie,
- 2 id. d'infanterie,
- 2 brigadiers d'artillerie montés,
- 14 soldats d'infanterie (1 par caisson),
- 15 canonniers (1 par voiture),
- 1 maréchal-ferrant,

Les conducteurs nécessaires à la conduite des voitures (45).

La colonne de munitions s'alimente au parc de l'armée, en échangeant, en temps opportun, les caissons vides contre des caissons chargés.

L'officier commandant cette colonne reçoit les ordres du directeur ou des sous-

directeurs du parc ; *il entretient en outre des relations constantes avec le commandant de la division qu'il est chargé d'approvisionner.*

La colonne de munitions suit partout la division à laquelle elle est attachée.

Lorsque cette division s'apprête à entrer en ligne, le commandant de la colonne de munitions choisit à proximité une position où il puisse cacher ses voitures aux vues et les soustraire autant que possible au feu de l'ennemi. *Cette position doit offrir des communications faciles et assurées vers la ligne de bataille.*

Si cette position ne permet pas d'abriter toutes les voitures, on placera les voitures les moins indispensables dans un emplacement convenable situé plus en arrière de la ligne de bataille.

Lorsque la division se sépare en deux brigades, la colonne de munitions se fractionne en deux parties, en se réglant d'après la composition des brigades.

L'officier d'artillerie prend alors le commandement de l'une des parties de la colonne, et l'officier d'infanterie prend le commandement de l'autre partie.

Lorsqu'un régiment ou un bataillon se détache pour opérer isolément, le commandant de la colonne de munitions le fait suivre du nombre de voitures auxquelles le détachement a droit, et désigne le personnel destiné à cette fraction de colonne.

Le caisson de cavalerie et la forge restent toujours avec la cavalerie lorsque celle-ci se détache de la division.

Pour distribuer les munitions aux troupes en ligne, on envoie, *si rien ne s'y oppose*, un bataillon à la fois vers la colonne de munitions, ou bien ce bataillon détache un certain nombre d'hommes par compagnie, conduits par le cadre nécessaire ; ce détachement rapporte les munitions dans les sacs à distribution et en fait le partage.

Si les circonstances du combat ne permettent pas aux bataillons de quitter leur position, le commandant de la colonne de munitions dirige vers la ligne de bataille le nombre de caissons nécessaires pour approvisionner rapidement les bataillons qui en ont besoin, et fait retirer ensuite les caissons dès que la distribution est terminée.

ANNEXE U.

Relevé du matériel d'ambulance existant et utilisé.

63 { 58 voitures d'ambulance suspendues à 4 roues,
5 voitures d'ambulance suspendues, construites,
25 fourgons d'ambulance à 4 roues, pour pharmacie,
27 fourgons d'ambulance à 2 roues,
20 cacolets,
168 fourgons à bagages.

Sur lesquels nous avons employé :

58 voitures d'ambulance suspendues à 4 roues,
21 fourgons de pharmacie,
27 fourgons d'ambulance à 2 roues,
20 cacolets,
116 fourgons à bagages.

ANNEXE V.

ARMÉE D'OBSERVATION.

Service hospitalier.

RÉPARTITION DES VOITURES.	FOURGONS ou voitures d'ambulance suspendues	VOITURES d'ambulance à 2 roues.	FOURGONS ou voitures de pharmacie.	CICOLETS.
Grand quartier général.	2	»	1	»
Quartier général de l'armée d'observation . . .	2	»	2	»
1 ^{er} CORPS D'ARMÉE.				
Quartier général.	»	»	2	»
1 ^{re} division	10	6	2	4
2 ^e id.	10	6	2	4
5 ^e id.	10	6	2	4
2 ^e CORPS D'ARMÉE.				
Quartier général.	»	»	2	»
4 ^e division (réserve d'infanterie)	10	5	2	4
Division mobile du camp retranché sous Anvers.	5	»	2	4
Réserve de cavalerie.	5	4	2	»
Id. d'artillerie	4	»	2	»
TOTAUX	58	27	21	20

ANNEXE IV.

Etat indiquant le personnel du bataillon d'administration attaché au service des ambulances.

AMBULANCES ÉTABLIES PRÈS DES SUBDIVISIONS DE L'ARMÉE.	EMPLACEMENT.	PERSONNEL.				COMPAGNIE d'administration à laquelle appar- tient le person- nel de chaque ambulance.
		Officiers d'administration.	Commis.	Infirmiers- majors.	Infirmiers.	
État-major général de l'armée.	Bruxelles . . .	1 de 3 ^e classe	1	»	5	4 ^e compagnie.
État-major de l'armée d'observation	Namur	1 de 2 ^e classe.	1	»	6	6 ^e compagnie.
1^{er} CORPS <i>de l'armée d'observation.</i>						
État-major	Namur	1 de 3 ^e classe.	»	1	4	6 ^e compagnie.
1 ^{re} division	Floreffe	1 de 3 ^e classe.	1	1	22	4 ^e id.
2 ^e id.	Ciney	1 de 4 ^e classe.	1	1	22	6 ^e id.
3 ^e id.	Andenne	1 de 4 ^e classe.	1	1	22	7 ^e id.
TOTAL	4 officiers . .	3	4	70	
2^e CORPS <i>de l'armée d'observation.</i>						
État-major	Bruxelles	1 de 3 ^e classe.	»	1	4	4 ^e compagnie.
4 ^e division	Id.	1 de 4 ^e classe.	1	1	22	4 ^e id.
5 ^e id.	Gembloux	1 de 3 ^e classe.	1	1	22	6 ^e id.
Réserve de cavalerie	Hannut	1 de 4 ^e classe.	1	1	14	6 ^e id.
Réserve d'artillerie	Louvain	1 de 2 ^e classe.	»	1	9	6 ^e id.
TOTAL	5 officiers . .	3	5	71	
TOTAL GÉNÉRAL	11 officiers . .	8	9	(a) 152	

N. B. Les infirmiers-majors seront désignés ultérieurement.

(a) Ce personnel n'est que provisoire. Au besoin, on affectera au service des voitures d'ambulance un plus grand nombre d'infirmiers, et, à défaut de ceux-ci, les infirmiers temporaires qui seraient jugés nécessaires.

ANNEXE X.

A M. l'Intendant militaire en chef, au quartier général.

Bruxelles, le 15 août 1870.

MONSIEUR L'INTENDANT EN CHEF,

Par suite de la mise de l'armée sur pied de guerre, il sera peut-être nécessaire d'établir des infirmeries temporaires d'ambulance, dans les localités où il n'existe pas d'établissements sanitaires.

Dans ce cas, vous donnerez des ordres pour que les ustensiles de ménage soient achetés sur place, et vous me ferez des propositions à cet égard, ainsi que pour envoyer dans ces localités les objets de couchage nécessaires au service de ces infirmeries.

Vous me ferez connaître, en même temps, la somme qui devra être mise à la disposition des infirmeries, pour les achats susmentionnés et pour les premières dépenses que nécessiteront l'entretien et la nourriture des malades.

Lorsqu'il y aura urgence, les objets nécessaires au service seront achetés, sans autorisation préalable du Département de la Guerre; mais les devis y relatifs devront m'être adressés immédiatement.

A défaut de matelas et de traversins, on se servira de paillasses et de sacs à paille.

La paille nécessaire pour ces objets sera achetée sur place. La comptabilité des infirmeries sera établie conformément aux prescriptions de l'instruction ci-jointe, que je vous prie de communiquer aux intendants militaires et aux officiers d'administration.

Je vous adresse, dans ce but, cent exemplaires de la présente dépêche avec l'instruction qui l'accompagne. Vous trouverez également ci-joint douze séries d'imprimés pour les premiers besoins éventuels de ce service.

Si le mouvement des malades était trop considérable dans certaines villes où il existe des hôpitaux militaires, il y sera établi des succursales, qui seront considérées comme des infirmeries temporaires et administrées comme telles, sur le pied des présentes dispositions.

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

**Instructions pour la comptabilité des infirmeries temporaires
d'ambulance.**

ART. 1^{er}. Les infirmeries temporaires d'ambulance seront régies d'après le règlement des hôpitaux du 25 octobre 1819.

ART. 2. La direction de ces infirmeries sera confiée aux officiers d'administration qui seront chargés du service des ambulances sous la surveillance des fonctionnaires de l'intendance.

Les malades seront soignés par les infirmiers des ambulances et, au besoin, par des infirmiers temporaires.

ART. 3. Les infirmeries temporaires d'ambulance recevront l'allocation journalière pour l'entretien des malades, sur le pied des établissements sédentaires (1).

A cet effet, le directeur de chaque infirmerie établira mensuellement une feuille de revue, modèle n° 30, et l'adressera en double expédition à l'intendant chargé de la surveillance, qui, après vérification, la transmettra à l'intendant ordonnateur pour en obtenir le payement.

ART. 4. Le directeur tiendra, avec la plus grande exactitude les registres suivants :

- A. Registre d'entrée, n° 45.
- B. Registre de décès, n° 49.
- C. Registre du matériel, n° 21.
- D. Livre de caisse, n° 31.

ART. 5. Le livre de caisse sera arrêté tous les mois, et toutes les dépenses seront, autant que possible, portées dans le mois auquel elles se rapportent, afin de présenter la véritable situation de la caisse.

ART. 6. Le compte mensuel étant clos, le directeur enverra, au plus tard, le 10 de chaque mois, à l'intendant chargé de la surveillance :

1^o L'état de consommation, n° 26, appuyé des listes de prescriptions, n° 11, et des relevés, n° 12.

2^o L'état nominatif des hommes décédés, n° 50, avec les extraits mortuaires, n° 18.

3^o L'état n° 34 des dépenses journalières, avec quittances à l'appui.

(N. B.) Toutes quittances pour sommes au-dessus de 10 francs devront être établies sur timbre.)

4^o La balance des recettes et des dépenses, n° 42, appuyée du double de la feuille de revue, n° 30, avec les billets d'entrée et de sortie.

5^o Un bordereau, n° 37, où se trouveront réunies toutes les pièces relatives à la dépense en deniers, et d'après lequel, à la fin de chaque trimestre, on établira la justification pécuniaire, n° 53, après que ledit bordereau aura été approuvé par le Département de la Guerre.

(1) Cette allocation est actuellement de 4 franc par journée de traitement.

6° Le mouvement journalier, n° 41.

ART. 7. Le directeur adressera également à l'intendant un relevé trimestriel des avances faites, par la caisse de l'infirmerie, pour le service pharmaceutique et chirurgical de l'établissement, établi conformément au modèle n° 56, et prescrit par la circulaire du 12 décembre 1821. Il y joindra les quittances en original, afin d'en obtenir le remboursement.

ART. 8. Le directeur adressera trimestriellement au Département de la Guerre, par l'intermédiaire de l'intendant, toutes les demandes d'objets de matériel nécessaires à l'établissement qu'il dirige, accompagnées du procès-verbal de mise hors de service, n° 5.

ART. 9. Le directeur enverra journallement à l'intendant un modèle n° 51 (état de mouvement des malades).

ART. 10. Il enverra au dépôt des corps, le 1^{er} de chaque mois, un état des hommes traités dans son établissement (modèle n° 52), sur lequel il indiquera ceux qui ont été envoyés en congé de convalescence, ainsi que le terme de ces congés; il observera, en outre, les dispositions prescrites par la circulaire du 12 novembre 1831, qui lui enjoint de donner immédiatement connaissance aux corps des hommes envoyés en congé.

ART. 11. Lors des évacuations, il établira des listes (modèle 16), et se conformera à ce que prescrit le chap. XIII du règlement des hôpitaux.

ART. 12. Le directeur passera de gré à gré des marchés pour la fourniture des articles principaux.

Ces marchés devront être approuvés par l'intendant chargé de la surveillance, qui veillera à ce que les prix stipulés soient proportionnés à ceux de la localité.

Le directeur délivrera, pour la viande, des bons conformes au modèle n° 56^a, et payera mensuellement, sur les déclarations des fournisseurs, le montant de toutes les fournitures reçues à l'infirmerie en vertu des marchés.

Les objets de peu d'importance ou qui ne peuvent être fournis qu'en détail, tels que le lait, les œufs, etc., seront achetés au comptant par le directeur et payés au prix courant de la localité.

Les légumes frais seront achetés sur les lieux par un employé de l'infirmerie, en présence du sous-officier de planton, et le montant en sera porté sur l'état n° 57, qui sera signé chaque fois par ce sous-officier.

ART. 13. Le directeur payera tous les cinq jours, savoir : les 1^{er}, 6, 11, 16, 21 et 26 de chaque mois, la solde d'hôpital revenant aux malades et telle qu'elle est fixée par les instructions, savoir :

Adjudant sous-officier	fr. 0,60	par jour.
Sergent-major et maréchal des logis chef	0,40	—
Sergent ou maréchal des logis	0,50	—
Caporal, brigadier ou trompette	0,10	—
Soldat	0,05	—
Disciplinaire	0,03	—

Les vénériens déclarés ont droit à la solde d'hôpital.

ART. 14. Les employés et infirmiers chargés de soigner les malades en traitement dans l'infirmierie, seront nourris aux frais de l'établissement.

ART. 15. Pour tout ce qui concerne le service de l'infirmierie, le directeur correspond exclusivement avec l'intendant chargé de la surveillance.

ART. 16. Aucune dépense pour réparations, améliorations ou pour des besoins extraordinaires de l'infirmierie, ne pourra être faite que d'après une autorisation de l'intendant, lequel se conformera à cet égard à ce que prescrit le règlement des hôpitaux.

ART. 17. Les intendants chargés de la surveillance des infirmeries temporaires d'ambulance, s'assureront, par de fréquentes inspections, de la marche régulière de l'administration dans toutes ses parties, et se conformeront, pour tout ce qui les concerne, au règlement sur l'administration des hôpitaux et aux instructions en vigueur.

Bruxelles, le 13 août 1870.



TABLE DES MATIÈRES.

RAPPORT.

PREMIÈRE PARTIE.

FORCES DÉFENSIVES DU PAYS AU DÉBUT DU CONFLIT. MOBILISATION DE L'ARMÉE. MISE EN ÉTAT DE DÉFENSE DES FORTERESSES.

Chapitre 1 ^{er} . — Situation des effectifs. Rappel des classes de milice. Formation des 4 ^{es} et 5 ^{es} bataillons	2
§ 1 ^{er} . Situation des effectifs	2
§ 2. Effectif disponible	3
§ 3. Rappel des classes	4
§ 4. Formation des 4 ^{es} et 5 ^{es} bataillons	6
Chapitre II. -- Remonte	7
Chapitre III. — Situation des magasins et arsenaux	8
A. Habillement	8
B. Buffleterie et harnachement	8
C. Casernement	9
D. Pharmacie centrale.	9
E. Subsistances.	9
F. Arsenaux.	11
G. Matériel de l'armée	12
Chapitre IV. — Forteresses	13
§ 1 ^{er} . Armement	13
§ 2. Travaux de défense.	14
Chapitre V. — Rupture des chemins de fer.	17
Chapitre VI. — Organisation et division de nos forces en armée d'observation, armée d'Anvers et garnisons	18
Chapitre VII. — Détail sur l'application de la télégraphie	19
1 ^o Service télégraphique de campagne	19
2 ^o Service télégraphique de la place d'Anvers	20
Chapitre VIII.	20
§ 1 ^{er} . Parc d'artillerie.	20
§ 2. Colonnes de munitions	21
Chapitre IX. — Matériel du génie	22
Matériel du génie dans les places	22
Matériel des troupes du génie	22
Parc du génie	22
Chapitre X. — Service de santé et ambulances	23
Service de santé.	23
Ambulances	24
Chapitre XI. -- Intendance	26

DEUXIÈME PARTIE.

RÉFLEXIONS SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE.

§ 1 ^{er} . Recrutement.	51
§ 2. Corps d'état-major	51
§ 3. Intendance	52
§ 4. Infanterie.	53
§ 5. Cavalerie	55
§ 6. Artillerie	56
§ 7. Génie	58
§ 8. Train de l'armée	59
Résumé	40

ANNEXES.

A. Tableau indiquant le <i>maximum</i> de l'effectif en solde (20 août 1870).	42
B. Tableau indiquant le nombre des miliciens incorporés, le nombre de ceux qui figurent dans les situations, et le nombre de ceux qui sont rentrés	44
C. État indiquant les hommes mariés des classes 1861 à 1866.	45
D. Note relative au contingent	46
E. État comparatif des volontaires	47
F. État indiquant, par catégories, les hommes qui ont joui du bénéfice de la loi d'amnistie du 2 septembre dernier	48
G. Casernement. — Demi-fouritures de l'État au 7 septembre 1870.	49
H. Remonte extraordinaire de 1870. — Relevé des achats opérés sur le crédit de 5,450,000 francs	50
I. Habillement. — État comparatif des quantités d'effets, d'étoffes et des principaux objets qui se trouvaient en magasin le 1 ^{er} juillet, le 6 août, le 30 septembre 1870 et le 1 ^{er} janvier 1871, non compris celles en confection ou à recevoir sur les commandes.	51
J. Habillement. — Situation des magasins des corps, du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 1870, et situation au 1 ^{er} janvier 1871	52
K. Buffleterie. — Situation des objets de buffleterie au 1 ^{er} juillet et au 30 septembre 1870	55
L. Harnachement. — Situation des objets de harnachement au 1 ^{er} juillet et au 30 septembre 1870	54
M. Relevé des dépenses extraordinaires engagées pour l'habillement, l'équipement, le harnachement et le casernement de l'armée.	55
N. Relevé des acquisitions faites pour la pharmacie centrale	58
O. Relevé des acquisitions faites pour augmenter le matériel des hôpitaux militaires	59
P. Service des subsistances militaires. — Situation des approvisionnements au 1 ^{er} juillet 1870	60
Q. Service des subsistances militaires. — Situation des approvisionnements au 30 septembre 1870	61
R. Télégraphie.	62
S. Instruction sur le service du parc de campagne	64
T. Instruction sur le service des colonnes de munitions d'infanterie et de cavalerie.	66
U. Relevé du matériel d'ambulance existant et utilisé	68
V. Armée d'observation. — Service hospitalier	69
W. État indiquant le personnel du bataillon d'administration attaché au service des ambulances	70
X. Instruction sur la comptabilité des infirmeries temporaires	71